

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant :

M. J. SEMLER-COLLERY

Abonnement (10 Nos) LE NUMERO : 3 F.
1er janvier FRANCE un an : 15 F
au 31 décembre ETRANGER un an : 33 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10ème Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Janvier - Février - Mars
Avril - Mai - Juin-Juillet - Août-Septembre - Octobre
Novembre - Décembre

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

« La musique, c'est du
bruit qui pense ».

Victo-Hugo

N° 286 — ORGANE MENSUEL DES 46 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES — DECEMBRE 1975

LES ÉTUDES MUSICALES A L'UNIVERSITÉ LYON II

Université Lyon II. — U.E.R. des Sciences de l'Homme et de son Environnement — Département d'Education musicale et de Musicologie - 18, quai Claude-Bernard, 69365 LYON Cedex 2 — Tél. : 69.24.45 (poste 416)

Le Département d'Education Musicale et Musicologie, est une filière complète d'enseignement de l'Université Lyon II.

Elle prépare au DEUG Musique puis aux Licences et Maîtrises d'Education Musicale, qui mènent aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire : CAPES - Musique, Agrégation d'Education Musicale.

Des postes nombreux seront à pourvoir dans les C.E.S. et lycées pour les années à venir. Actuellement 55 % des postes d'éducation musicale ne sont pas occupés. Sur les 45 % restants, 15 % seulement possèdent des titulaires. Pourcentages cités par M. Landowsky, Inspecteur général de la Musique lors de la « Journée sur l'Education Musicale » : Chalon-sur-Saône. — 9. IX. 75).

Le D.E.U.G. Musique, est pluridisciplinaire et permet une reconversion rapide vers d'autres D.E.U.G. Les étudiants non-spécialisés ont aussi la faculté d'incorporer l'histoire de la musique dans leur culture générale : U.V. « Introduction à la musique », puis un C 1 « d'histoire de la Musique Générale » en 2ème cycle.

Quant aux étudiants musiciens, ils reçoivent une formation spécialisée, grâce au concours du Conservatoire National de Région de Lyon qui prend en charge sous contrôle de l'Université, les enseignements techniques (accompagnement, harmonie, solfège) et ouvre (dans la limite des places disponibles) ses classes instrumentales aux étudiants. Des activités musicales sont offertes par l'Université et entrent dans le cycle des études : « Chorale Mixte Universitaire », valeur de Physiologie de la voix (responsable docteur Cornut, phoniatre), de Pratique Instrumentale collective (groupes musicaux étudiants) et pour la musicologie appliquée, « Collegium Musicum de l'Université Lyon II (directeur Pierre Guillot, assistant).

Une formation scientifique est solidement amorcée avec l'aide de l'Université Lyon I : valeur d'Acoustique musicale (Pierre Perdigon, Maître-Assistant de Physique)

Des Conventions avec les Universités voisines (St-Etienne, Dijon, Grenoble II) permettent d'établir des liens et des niveaux équivalents. Les étudiants de ces Universités peuvent mener leurs études du D.E.U.G. Musique sur place.

La licence d'éducation musicale, est un tronc commun qui ouvre aussi la voie des carrières de recherche en musicologie ; bibliothèque des fonds musicaux (en relation avec l'Ecole Nationale des Bibliothèques de Lyon), éditions, doctorats menant éventuellement à l'enseignement supérieur.

En outre, il est souvent demandé des titres spécialisés pour les carrières de l'animation culturelle.

En 1974-1975, le Département d'Education Musicale et Musicologie comptait 170 étudiants ins-

crits au D.E.U.G. Musique, 30 pour le second cycle (partiellement ouvert) et 30 à la préparation de l'agrégation d'éducation musicale. Il doit ce succès à la variété des enseignements offerts, à ses liens avec les Conservatoires Nationaux des Régions Rhône - Alpes - Bourgogne, et à d'autres Universités (dont Paris IV - Sorbonne), à son corps enseignant formé exclusivement de spécialistes des disciplines enseignées. Le responsable est Daniel Paquette, chargé d'Enseignement dans la Maîtrise de Conférences.

D.E.U.G. MENTION LETTRES ET ARTS, SECTION E MUSIQUE

Ce D.E.U.G. Lettres et Arts comprend 14 Unités de Valeur (U.V.) réparties sur deux années.

A celles-ci s'ajoute la pratique instrumentale et chorale effectuée à l'Université, au Conservatoire National de Région, ou tout autre établissement agréé. L'enseignement se décompose en :

- A) — 11 U.V. de matières obligatoires :
- 4 U.V. d'Histoire de la Musique, assurées dans le cadre de l'U.E.R. des Sciences de l'Homme et de son Environnement ;
- 4 U.V. de formation musicale assurées par le Conservatoire National de Région de Musique de Lyon, sous la responsabilité pédagogique de l'Université ;
- 1 U.V. d'Initiation : Histoire, Histoire de l'Art, littérature générale française ou étrangère, acoustique musicale (Lyon I) ;
- 1 U.V. d'Expression écrite et orale du Français ;
- 1 U.V. de langue vivante.

B) — 3 U.V. d'options libres. Il est recommandé aux étudiants d'éviter la dispersion et de choisir l'Histoire de l'Art, le Cinéma, le Théâtre ou l'U.V. de pratique collective. (Elle ne peut être validée que la 2ème année, avec attestation de chant choral en 1ère année).

PROGRAMME DES U.V. D'HISTOIRE DE LA MUSIQUE (Université Lyon II)

1er NIVEAU. — Introduction à la Musique. — Jalons chronologiques (tableaux synoptiques). Ecoles musicales occidentales. Organologie médiévale et moderne (en rapport avec l'Histoire des Arts).

Cette U.V. est valeur libre à option, offerte à tous les étudiants des D.E.U.G. des Universités de Lyon. Réciproquement, elle peut être remplacée par une U.V. d'Histoire de l'Art.

Evolution de la Musique (1). Terminologie. Rôle des compositeurs dans la formation du langage musical. Etudes des formes instrumentales.

2ème NIVEAU. — Analyse musicale historique. — Confrontation de partitions et comparaison des styles.

Examens de documents ethnographiques. Programme annuel d'Histoire de la Musique.

Evolution de la Musique (II). (Suite page 3)

AVIS DE CONCOURS

SECRETARIAT D'ETAT
A LA CULTURE

Avis de concours pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur des Ecoles de Musique contrôlées par l'Etat.

oOo

Les examens en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur dans les écoles de Musique contrôlées par l'Etat auront lieu durant le 1er trimestre de l'année 1976.

Pour les postes de professeur de :

- VIOLON
- CONTREBASSE
- PIANO
- ORGUE
- GUITARE
- CELLESTION
- SOLFÈGE SPECIALISE
- INITIATION MUSICALE
- ANALYSE
- ECRITURE

Conditions d'admission
Peuvent être admis à concourir les candidats réunissant les conditions suivantes :

1) Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins ou avoir été relevé par décret des incapacités temporaires attachées à la naturalisation ;

2) Etre en position régulière en regard des lois sur le recrutement de l'armée ;

3) Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.

La clôture des inscriptions est fixée le 31 décembre 1975.

Les demandes d'inscription à cet examen doivent être adressées à la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse (Bureau de l'Enseignement et de la Formation Musicale) Section des Examens Centralisés 53, rue Saint-Dominique, Paris-7ème (téléphone 555.92.03 poste 365).

UN GRAND VIOLONISTE DISPARAIT

Le 19 octobre dernier, le violoniste René Benedetti, dont la brillante carrière a (malgré la dernière guerre mondiale) laissé des traces éblouissantes, est décédé subitement à son domicile 46, Bd Pereire. Professeur au Conservatoire National Supérieur depuis 1943, il obtint dans sa classe des succès remarquables. Les virtuoses qu'il a formés portent aujourd'hui à travers le monde, le renom de l'école française du violon. Le milieu des musiciens amateurs où il était très connu et admiré, gardera le souvenir de ce grand artiste qui ne dédaignait pas de se joindre à eux à l'occasion de réunions amicales, où il retrouvait avec joie de nombreux camarades de jeunesse.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade de Commandeur des Palmes Académiques de M. Allard, le dévoué et compétent secrétaire de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Pour ses 70 ans Hommage à Paul ARMA

« Il y a tant de Paul Arma écrit-il y a une vingtaine d'années, le critique J. Bruyer, qu'il pourrait bien être à lui seul le Groupe des Quatre ou des Cinq... » Il continuait : « Je n'en connais point dont la curiosité est plus vaste, l'activité plus multiforme, l'apostolat plus universel ».

Que devrions-nous écrire à présent ! Rencontrer chez lui, Paul Arma est un enchantement : discussions profondes, dans un cadre ponctué des sculptures qui sont ses œuvres vives, voir sa musique, par ses musigraphies autant que l'entendre, n'est-ce pas frôler ce que l'être humain a de plus complet et de plus riche dans une telle réunion de dons.

Qu'il me pardonne, si en quelques lignes, je tente de cerner ce qui m'a semblé essentiel ! dans sa personnalité. L'année où il célèbre ses 70 ans, où le monde entier le célèbre tandis que la France, sa patrie, ne reconnaît pas assez sa valeur, doit on se faire ?

Encore faut-il d'abord conter la leçon courageuse de son existence ! Né en 1905 à Budapest, Paul Arma entre en 1920 à l'Académie Franz Liszt, y demeure quatre ans et reçoit de Bela Bartok plus que des leçons : son amitié. Ce compositeur lui donnera le goût des grands Anciens, de Frescobaldi à Bach, autant que celui des contemporains d'alors ; tel Stravinsky. Mais avant tout, le Maître hongrois lui donne une sage leçon : celle de retremper toujours sa plume à l'inspiration éternelle du folklore de tous les temps et de tous les pays. Comment quitter le domaine de l'humain quand on part de ce que l'homme laisse jaillir du plus profond de son âme.

Paul Arma part pour l'Allemagne, dirige des Chœurs à Berlin, Leipzig, le régime hitlérien en s'installant lui fait courir le risque d'être fusillé sans jugement. Il abandonne tout, même ses premiers manuscrits, s'installe aux Etats-Unis où il donne 500 récitals de piano.

Revenu en France, la Gestapo dès 1940 le poursuit de nouveau, détruit son œuvre. Paul Arma, en se cachant recueille de nombreux chants et poèmes nés dans les maquis (près de 1800).

A la Libération, il a l'occasion d'enregistrer parmi les militaires noirs américains, nombre de Negro-spirituels dans des harmonisations aussi spontanées qu'authentiques. Désormais, son œuvre, troisième mouture (4 compositions — antérieures seulement — furent conservées), se penche sur les harmonisations de tous ces chants glanés avec amour et courage, mais va de l'avant sans s'occuper des modes et publicités tapageuses.

Le premier il se sert du magnétophone au milieu des instruments de l'orchestre, ce qui permet à un critique (inspiré !) d'écrire le 25-11-1955 : « P. Arma a pensé qu'on pourrait mélanger ces cacophonies avec la musique d'un orchestre, cette salade devenant symphonie. Depuis ce type de musique n'est-il pas présenté comme une panacée par certains... de l'avant garde 1975 !

Cette « Improvisation précédée et suivie de ces variations », évitait ce qui déshumanise la musique concrète, laquelle utilise des bruits naturels (mais non des sons musicaux) tout autant que la musique électronique qui produit les sons fondamentaux, mais supprime la résonance des harmoniques. C'est pourquoi, le musicien authentique, qu'est Paul Arma appelle musique métaphonique (1), cette matière pre-

(Suite page 7)

BUFFET - CRAMPON A 150 ANS

1975 marque le 150ème anniversaire de la maison Buffet Crampon, doyenne des manufactures françaises d'instruments à vent. Aujourd'hui comme par le passé, elle est toujours à l'avant-garde du progrès dans la facture des instruments de musique de toute première qualité. Les 150 ans d'évolution de cet établissement se confondent avec l'histoire même des instruments à vent.

Cela a commencé en 1825. Charles X était sur le trône de France. Paris se développait sans cesse : au moins trois grandes églises, dont la Madeleine, étaient en construction. Il y avait déjà trois ans que la Symphonie Inachevée de Schubert avait fait son apparition.

Der Freischütz de Weber paraissait en 1823. Beethoven atteignait l'apogée de son œuvre avec la Neuvième Symphonie et les derniers quatuors pour cordes, œuvres qui ouvraient les portes sur un nouveau monde musical, qui allait au-delà des contraintes de forme et de proportion du classicisme. C'était donc dans ce contexte musical que M. Buffet annonçait l'ouverture d'un commerce d'instruments de musique, Passage du Grand Cerf à Paris. Ayant fait son apprentissage dans ce milieu, il était déjà fabricant d'instruments expérimenté, avec une

spécialité, la clarinette à treize clefs. Il s'entoura d'autres artisans, et, tous ensemble, élaborèrent, presque entièrement à la main, les divers instruments à vent qui devaient porter ensuite le nom de Buffet. Qu'il s'agisse de clarinettes, de hautbois, de flûtes ou de bassons, il les fabriqua tous. Et si le nombre réel d'instruments produits n'était pas considérable, la qualité de chacun d'eux était exceptionnellement élevée. Très rapidement, la boutique se fit un nom dans le domaine musical français. Et elle prospéra.

Au cours des années suivantes, M. Buffet ne cessa de remanier les instruments qu'il fabriquait et ainsi consolida l'assise de sa maison dans le monde musical. Il avait fait la connaissance de Hyacinthe-Éléonore Klosé, un grand virtuose de la clarinette et professeur au Conservatoire de Paris. Les deux hommes se mirent à travailler ensemble pour améliorer la traditionnelle clarinette à treize clefs d'alors. En ajoutant certains mécanismes allant de pair avec un système de clefs articulées, inventé auparavant par l'Allemand Theobald Boehm pour la flûte traversière, ils apportèrent une nouvelle dimension à l'instrument existant. Ils résolurent

(Suite page 5)

LA CHRONIQUE DE TOUCY

Au jour le jour



Le plus jeune des cinq n'est pas celui que vous pensez.

Le billet du directeur

LA C.M.F. ET LES JEUNES

Pour le Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann, l'événement majeur de ce dernier mois a été, sans nul doute, l'annonce des Journées d'Etudes sur les Jeunes.

D'abord parce que cette initiative prouve, s'il en était besoin, que la Confédération Musicale de France ne succombe pas, elle, au « jeunisme », ce racisme anti-jeune qui a tendance à s'affirmer comme un nouveau lieu social du désignant ne condamne pas une génération et nous savons, nous qui, souvent, c'est le « désordre » établi que nous nous en rendons compte. Nous savons aussi, (et Marcel Chappuis l'a scientifiquement mis en lumière dans son

mémoire sur Les Sociétés Musicales d'Amateurs dans le Pas-de-Calais) que les jeunes musiciens de moins de vingt ans constituent la moitié de l'effectif de nos sociétés. Nous les savons impatients d'y prendre leurs responsabilités, et nous ne nous en effrayons pas. Avec son infaillible intuition, le président Ehrmann avait créé la Commission des Jeunes. Il y a parfaite continuité entre cette initiative, et les efforts de Claude Douglis pour institutionnaliser les Commissions Juniors fédérales.

Je reviendrai, sans doute, sur la qualité du travail effectué à Toucy les 25

et 26 octobre 1975. Nous avions proposé aux participants une méthode d'investigation originale, qui devait à la fois exciter leur imagination et les obliger à cerner les problèmes dans leur réalité concrète. Ils se sont prêtés de bonne grâce à cette expérience. Déjà, le 13 septembre, les membres du Conseil d'Administration m'avaient spontanément confié qu'ils avaient travaillé dans de meilleures conditions à Toucy qu'à Paris. Je pense qu'une des vocations du Centre doit être l'accueil d'autres journées d'études ; sur le problème de la musique à l'école, sur la gestion et l'administration des associations 1901, sur la situation de nos sociétés et de nos fédérations vis-à-vis de la régionalisation, sur la musique dans les perspectives du 6ème Plan... Ainsi, nos Congrès pourraient ensuite fixer la politique fédérale ou s'appuyer sur des études préalables rigoureuses, et le Centre de Promotion remplirait le rôle de sensibilisation et de catalyse que ses fondateurs lui ont assigné.

René TONNON.

Réflexions sur la politique musicale française

La « Direction de la Musique » a publié, en 1959, un plan décennal visant un renouveau de l'art musical en France ; les objectifs sont nobles mais les propositions avancées semblent ne considérer que le côté professionnel. Pourtant la majeure partie des élèves qui peuplent les conservatoires et par delà, les grandes formations civiles ou militaires, proviennent des fanfares et harmonies locales. Or, des trente dernières années, 50% des sociétés de musique ont disparu. Peut-on alors, concevoir un renouveau de la musique sans tout d'abord remédier aux problèmes qui touchent les sociétés locales ?

La disparition progressive des Sociétés de Musique est le fait essentiel qui marque la situation musicale en France. La Confédération Musicale de France et, à travers elle, les responsables locaux et tous les musiciens en général, sont profondément touchés par ce problème ; essayons alors d'en analyser les principales causes.

D'abord, l'arrivée en force des moyens audio-visuels (radios, disques, magnétophones, TV...) a provoqué une transformation radicale quant aux moyens de propagation de la musique ; dans des conditions de qualité incontestable quels que soient les styles et les formes, la musique touche maintenant toutes les couches de la société. Les Sociétés de musique sont implicitement concurrencées par ce monde de l'audio-visuel.

Ensuite il faut peut-être regretter que les sociétés donnent, par leur programme, l'impression que la création musicale s'est éteinte il y a plus d'un demi-siècle. La C.M.F. est consciente de cette carence, et M. Gouvariaux, un de ses représentants à Paris au congrès de novembre 1972, disait que : « Trop souvent, il faut la reconnaître, il nous faut subir une musique dont on ne peut que déplorer l'insuffisante maturité à bien des égards. Il appartient aux sociétés de faire un tri dans cette masse informe de la création musicale actuelle, de promouvoir ce qui est la véritable expression de l'âme populaire de prendre le recul nécessaire à la perception du beau, de l'authentique et de promouvoir ce beau, cet authentique ».

Enfin, la négligence de l'éducation musicale à l'école, freine considérablement la sensibilisation des enfants à la musique, pourtant source d'équilibre du développement psychique de ces enfants qui ont besoin de découvrir ce beau, cet authentique dont il était question un peu plus haut. N'étant pas ouverts au fait musical, les enfants ne sont pas encouragés à participer aux activités musicales locales, et, tout en menant une vie scolaire de plus en plus longue, devant le plus souvent s'éloigner de leur village pour poursuivre leurs études, ils se laissent tenter par d'autres objectifs.

Donc, concurrencées par l'audio-visuel, victimes de leur propre carence, les sociétés de musique ne trouvent que très difficilement la faveur des jeunes pour renforcer et développer leurs rangs.

Les solutions que l'on peut apporter à la disparition des sociétés de musique, portent je pense, sur trois points essentiels : développer l'éducation musicale à l'école primaire, stimuler les jeunes élèves de l'école de musique, donner à la société de musique les moyens d'être à la hauteur du rôle qu'elle doit jouer dans la commune et au-delà.

Au niveau de l'école primaire, l'idéal serait que toutes les classes apprennent à chanter ; le chant doit être la base et l'aboutissement de cette éducation musicale. Au bout de quelque temps on peut initier les enfants à la musique instrumentale : la flûte à bec peut être choisie comme instrument de base idéal, sa première qualité étant d'être à la portée de tous. Le premier fait recherché étant de sensibiliser l'enfant au fait musical, il ne faut pas l'abrutir de notions théoriques et de solfège. L'étude de la flûte à bec amène l'enfant à travailler progressivement toutes les combinaisons digitales et à contrôler sa respiration ; deux exercices qui à un niveau très simple donnent à l'enfant les matériaux de base nécessaires à la bonne mise en route à l'étude d'un instrument d'orchestre.

Au niveau de l'école de musique, le solfège et la théorie prennent toute leur importance pour ne pas être un handicap à la bonne marche de l'étude de l'instrument ; introduits par nécessité, ils sont facilement acceptés. De plus, la formation de groupes instrumentaux de tous niveaux est facile ; d'une part, l'intégration rapide des élèves au sein de ces groupes ne peut que les stimuler à poursuivre leurs études musicales qui sont parfois décourageantes au stade des exercices de méthode ; d'autre part, l'initiation des élèves au travail d'orchestre les prépare à mieux réaliser la tâche qu'ils devront assumer quand ils seront intégrés aux différents pupitres de la société.

Au niveau de cette société de musique, sans dénigrer la valeur d'œuvres composant un répertoire à caractère traditionnel, je pense que la promotion d'un certain nombre d'œuvres récentes, adaptées au goût du public, favorise une recrudescence des vocations de jeunes musiciens. Le rôle éducatif de la société de musique ne doit pas se limiter aux services d'utilité publique (11 novembre) mais doit être élargi en une multiplication des manifestations culturelles. Ainsi, à l'intérieur de la société, la formation d'orchestres spécialisés dans des styles différents est logique ; l'art musical revêtant les formes les plus diverses, il nous faut en donner les reflets les plus authentiques.

Donc, le développement de l'éducation musicale à l'école, l'intégration rapide des élèves au sein de petites formations instrumentales et, un choix meilleur et plus diversifié du répertoire des sociétés, amèneront celles-ci à mieux remplir leur rôle éducatif dans la commune et permettront sans doute un renouveau de l'art musical en France.

Les méthodes d'éducation musicale proposées par la Direction de la Musique réclament une pédagogie fort

élaborée (les instituteurs ne sont pas des spécialistes, mais les musiciens ne sont pas tous des pédagogues). La création, dans les conservatoires, de classes à horaires aménagés permettent aux élèves de mener de front leurs études musicales et leurs études générales, est une mesure noble mais qui ne touche que les centres urbains. Alors, comme le rappelle un article du « Musicien fédéré » s'agit-il d'éduquer la masse des Petits Français ou, d'obtenir des résultats sensationnels au sein de quelques écoles pilotes soigneusement choisies et largement dotées ?

J.-M. CORISSE.

Chorales

M. le directeur de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse invitait, le 12 mai 1975, le Président de la C.M.F. à envoyer un délégué de la Confédération pour siéger à la Commission consultative des Chorales et des Maitrises.

Du 12 au 23 mai, M. Ehrmann participait aux travaux de cette Commission, et faisait admettre le principe de la prise en charge du stage de formation de chefs de chœurs que Philippe Caillard devait diriger à Toucy en août.

Le 18 novembre, MM. Pin et Tonnou assistaient à une séance de travail qui avait pour objectif l'agrement de 6 chorales. L'agrement permet aux Chorales et Maitrises d'être subventionnées par la Direction de la Musique. La demande d'agrement doit être présentée par le Choral sur un questionnaire type que la C.M.F. peut vous fournir. La chorale doit, en même temps, adresser un document sonore (disque ou bande magnétique) de 3 ou 4 œuvres à caractère, de style et d'époque différents, d'une durée totale d'environ 15 minutes. Ce n'est que si la Commission donne un avis favorable lors de cette écoute anonyme que la formation peut être inspectée en vue de son agrement, deux fois au moins, soit pendant un concert, soit pendant une répétition. Bien entendu, les choristes doivent être membres permanents de l'Ensemble présenté. De sévères conditions de renouvellement du répertoire, de participation à des manifestations locales, nationales et internationales (tous les 4 ans), sont exigées pour le maintien de l'agrement. C'est dire que cet agrement ne pourra être accordé qu'à des formations stables et de réelle valeur artistique ; sur les six chorales qui avaient posé leur candidature à la Commission du 13 novembre, une seule a franchi le cap de la première sélection.

Quant aux stages de direction chorale, pour être pris en charge ils doivent avoir une durée de 6 jours pleins consécutifs au minimum, avec au moins 5 heures de cours et de direction de chœur par jour, sous la direction d'un motus un instructeur pour 15 stagiaires.

25 et 26 octobre 1975. Le compte rendu des Journées d'Etudes sur les Formations Juniors figure dans la page des Juniors. Je tiens toutefois à souligner que les interventions de M. Christnach, président de la Fédération Musicale du Luxembourg, et secrétaire général de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique ont permis aux participants de se dégager de nos préoccupations locales, fédérales ou nationales pour replacer le phénomène junior dans un contexte international. M. Christnach a, aussi, posé des jalons pour qu'un stage International de direction soit organisé à Toucy en 1976.

7 novembre : Je suis convoqué aux épreuves culturelles du C.A.P.A.S.E. de l'Académie de Dijon. Une seule candidate a choisi l'option musique... ce qui démontre péremptoirement qu'il nous faut former nous-même nos animateurs.

15 et 16 novembre : Nous accueillons le 2ème week-end départemental de danses populaires, consacré, comme le premier, au folklore basque.

18 novembre : Je participe, à Paris, à la réunion de la Commission consultative des Chorales et des Maitrises à la direction de la musique. J'y retrouve Philippe Caillard qui a dirigé notre stage de formation de chefs de

chœur. C'est lui qui, en mai dernier, s'est étonné de l'absence de la C.M.F. au sein de cette Commission.

Ce même jour, la Commission départementale de Sécurité contrôlait nos installations qui, à quelques détails près, sont exemplaires dans le domaine de la prévention des incendies.

23 novembre : La Fanfare de Toucy fête la Sainte Cécile chez nous. 70 convives à midi, plus de 50 encore pour la soupe à l'oignon. Appréciation de M. le maire : « Vous êtes le meilleur restaurant de Toucy », (quant au prix, cela s'entend...).

24 novembre : Jean-Michel Gorisse, qui a suivi deux stages ici, et qui vient de prendre la direction de l'harmonie et de l'école de musique de Clamecy vient me soumettre ses réflexions sur la politique musicale française. Elles me semblent si pertinentes et refléter si bien les sentiments de beaucoup que je décide de les publier dans cette page.

27 novembre : animation musicale à la Maison familiale de Promotion agricole de Champaux. Vingt jeunes ruraux et ruraux découvrent avec intérêt Beethoven, Borodine, Chostakovitch. C'est bigrement reconfortant.

29 et 30 novembre : Je suis l'hôte de la Promotion musicale du Rhône.

Stages d'Instruments à vent

L'organisation des vacances scolaires de février en trois zones posait un problème délicat d'organisation au C.N.P.M.A.E.

Il ne pouvait être question, pour nous, de privilégier une zone par rapport à une autre, et nous avons décidé de présenter le même programme à toutes les Académies.

Nous avons tenu compte, ensuite, de la durée réduite de ces congés d'hiver : une semaine de vacances, c'est l'obligation de prévoir des séjours maximum de six jours. En si peu de temps, il sera difficile d'aborder un programme de musique d'ensemble.

Trois événements, enfin, nous ont permis de cerner nos objectifs :

- 1) Les concours d'excellence de la CMF se dérouleront le 14 mars ; les stages de février pourront être, pour les candidats à ces concours, une occasion de parfaire leur préparation sous la direction de professeurs hautement qualifiés.

2) Les journées d'études sur les formations juniors ont souhaité que soit constitué un Orchestre National Junior d'Harmonie ; les stages de février devraient permettre aux jeunes désireux de figurer dans cette sélection de faire acte de candidature.

3) Enfin, nous n'avons pas perdu de vue le fait que le futur Certificat d'Adaptation à l'Animation et à la direction des Sociétés musicales populaires dont la parution au Journal Officiel est imminente, comporte une épreuve d'exécution instrumentale. En un stage court et intensif, et avec des instructeurs du plus haut niveau, les candidats en formation auront une occasion unique de voir où ils en sont.

Seront donc prioritaires aux stages de février, les candidats aux concours d'excellence, à la sélection dans l'Orchestre National Junior d'Harmonie, au Certificat d'Adaptation à l'Animation et à la Direction des Sociétés Musicales populaires.

Dans la limite des places restées disponibles, les stages seront ensuite ouverts à tous.

Vacances de février

Stages de perfectionnement en instruments à vent, réservés en priorité :

- aux candidats aux concours d'excellence de la C.M.F. ;
- aux candidats à la sélection dans la formation junior confédérale (donc âgés de moins de 21 ans) ;
- aux candidats au CADAS-MEM.

Ces stages se dérouleront en trois sessions dont les dates coïncident avec celles des vacances scolaires dans les trois zones académiques, soit :

- ZONE A : 1er au 7 février 1976,
- ZONE B : 8 au 14 février 1976,
- ZONE C : 15 au 21 février 1976.

Nombre de stagiaires admis par sessions : 5 flûtes, 5 hautbois, 10 clarinettes, 4 bassons, 8 saxophones, 8 trompettes, cornets, bugles, 6 trombones, 5 cors, 4 tubas.

L'encadrement sera assuré par des professeurs lauréats du conservatoire de Paris.

Clôture des inscriptions : 1er janvier 1976 ; envoi des convocations le 4 janvier.

Droit d'inscription : 225 F (possibilité de bourses SACEM pour les stagiaires sélectionnés dans la formation junior).

Incroyable, mais vrai...

Une (légère) indiscretion nous permet de vous donner copie de la lettre qu'un stagiaire trombone vient d'adresser au Président Ehrmann.

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous remercie pour tous les bons conseils que vous avez eu la gentillesse de me donner pendant le dernier stage à Toucy.

J'ai passé avec succès le cap du 1er tour au Conservatoire de Paris et je reste qualifié pour le 2ème tour qui aura lieu le mercredi 12 novembre...

Nous avions vu comprendre qu'il y a 40 ans, René Tonnou avait débauché le trombone pour travailler la flûte avec M. Ehrmann. Mais nous ne savions pas qu'à son tour Albert Ehrmann s'était fait tromboniste...

Stage d'accordéon

A LA MEMOIRE D'ETIENNE LORIN

Ses élèves Georges Guillaume, Coupo de France Accordéon 1970, Lauréat des classes d'écriture du Conservatoire National de Paris et François Beal, Professeur aux Conservatoires, Diplômé Technicien de la Musique, amèneront le Stage de Perfectionnement d'Accordéon Classique qui se déroulera du 21 au 31 décembre 1975, au Centre National de Promotion Musicale Albert Ehrmann.

(Ouvert aux Accordéons tous systèmes) — Solfège et théorie musicale, Travail de l'instrument, Petits ensembles, Grand orchestre, Solos, Connaissance de la Musique, Concert de fin de stage.

Droit d'inscription : 400 F. — Inscriptions à envoyer avant le 15 décembre 1975 à Monsieur le Directeur du C.N.P.M.A.E., 89130 TOUCY.

Les études musicales à l'Université de Lyon II

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

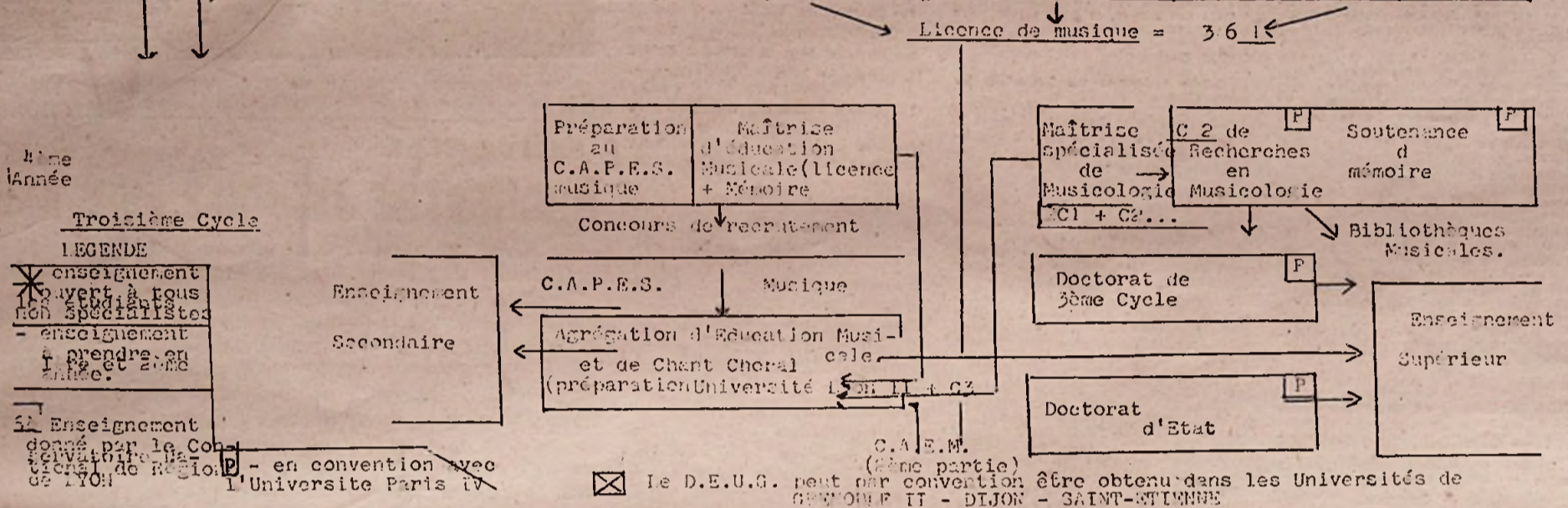
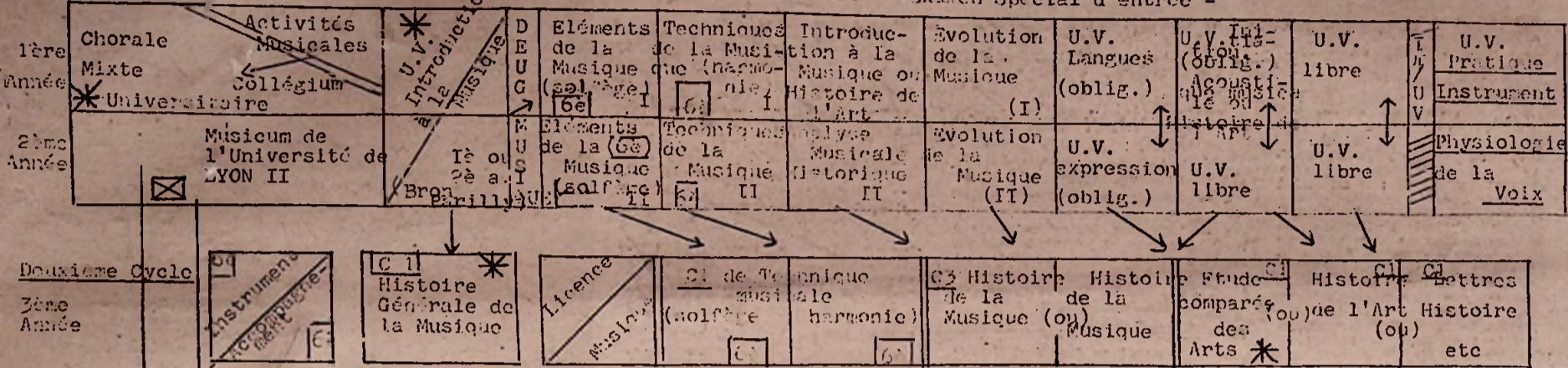
Premier Cycle

SCHEMA des ETUDES MUSICALES à l'UNIVERSITE LYON II

(en collaboration avec le Conservatoire National de Région de Lyon)

Département de MUSICOLOGIE

BACCALAUREAT P11. A 6 - Tout baccalauréat - Examen Spécial d'entrée -



Etudes des œuvres vocales et dramatiques. La notation musicale du Moyen-Age à nos jours. Approche de la musique contemporaine : notions d'ethno-musicologie.

Enseignements dispensés par le Conservatoire Régional de Musique de Lyon

1er NIVEAU. — Elements de la Musique (solfège). — Entraînement progressif de la perception de la hauteur des sons, de leur durée, de leur intensité, de leur timbre. Education de la mémoire auditive. Lecture musicale chantée, rythmique et à chantage de clés

Techniques d'écriture (harmonie). — Préparation à l'harmonisation par analyse d'œuvres d'époques différentes.

Formation de l'oreille - intérieure; recherche des modulations et cadences. Exercices avec chiffage jusqu'aux accords de septième.

2ème NIVEAU. — Elements de la Musique. — Entraînement aux dièses d'accords et polyphoniques. Lecture en toutes clés. Transposition selon les besoins pédagogiques. Déchiffrage avec paroles. Reconnaissance rapide des timbres.

Techniques d'écriture. — Exécution sur clavier de tous accords. Harmonie écrite en vue de l'utilisation instrumentale ou vocale (tous chiffages).

Pratique individuelle et collective de la Musique (Horaire libre).

Connaissance élémentaire du clavier (déchiffrage de niveau élémentaire).

Instrument principal: tout instrument enseigné dans les Conservatoires Nationaux.

Participation obligatoire à la Chorale Mixte Universitaire de Lyon (ou chorale habilitée). Une attestation de présence est obligatoire pour le passage au 2ème niveau.

L'U.V. de pratique collective vocale et instrumentale (Physiologie de la voix, groupes instrumentaux aux étudiants) est vivement recommandée.

Observations générales

Les étudiants doivent s'engager dans cette filière munis d'un bagage musical préalable: les Baccalauréats F.1 et A.6 sont souhaités mais non obligatoires. A titre d'exemple, le niveau minimum requis est celui de l'épreuve facultative au baccalauréat. Une U.V. de 2ème niveau ne peut valider qu'après obtention du 1er niveau.

De plus, le passage en deuxième niveau s'opère avec un minimum 6 U.V.; les 4 U.V. de musique (1er niveau) (une U.V. d'His-

toire de l'Art, pouvant remplacer « Introduction à la Musique »).

1 U.V. obligatoire (d'initiation ou langue).

1 U.V. libre (ou 2 U.V. obligatoires).

La Commission des équivalences de l'Université de Lyon II est habilitée: à dispenser partiellement d'épreuves:

1. — Les détenteurs de certains diplômes (Prix de Conservatoires ou Ecoles Nationales de Musique);

2. — Par un examen de niveau au moins équivalent à la 1ère année, qui se déroule à la rentrée universitaire (U.V. Elements de la Musique I et Technique de la Musique I).

3. — A accepter par Conventions les U.V. correspondantes des Universités de Grenoble II (responsable M. Giroud), Saint-Etienne et Dijon (responsable M. Paquette).

L'U.V. d'Acoustique Musicale (Lyon I) est accessible à tous; elle prépare aux carrières scientifiques de la musique (électro-acoustique, O.R.T.F.) et sera poursuivie par un enseignement plus spécialisé.

Inscriptions:

a) administrative - Université Lyon II, Bureau des Inscriptions, 1, rue Raulin, 69007 Lyon.

Pour les 1ères inscriptions en faculté à partir du 1er juillet: 8 h. 45 à 11 h. - 14 h. - 16 h. 30.

Renouvellement: du 9 septembre au 25 octobre (mêmes heures).

b) pédagogique: obligatoire au Secrétariat d'Histoire de l'Art et Musicologie 18, quai Claude-Bernard, rez-de-chaussée, à droite (fournir la liste des diplômes éventuels de Conservatoire, instrument pratiqué - inscription éventuelle à l'examen de dispense. Joindre une photo d'identité).

DEUXIEME CYCLE

Licence et Maîtrise

La licence de Musique fait suite au D.E.U.G. Lettre - Arts, section E Musique. Elle est organisée de la même manière. Le Conservatoire National de Région de Musique de Lyon apporte sa collaboration dans l'apprentissage des techniques d'écriture et de lecture musicale (solfège, harmonie). Ceci sous la caution de l'Université. Il accepte également de prendre en charge la poursuite des études instrumentales dans la limite des places disponibles. Son corps professoral qui a obtenu de nombreux succès au C.A.E.M. (ancien régime) est une garantie d'un solide enseignement spécialisé.

La licence de Musique est un tronc commun menant aux carrières du professeur d'éducation musicale des établissements d'Etat, et de la recherche. L'étudiant peut ainsi choisir la mention éducation musicale ou musicologie.

Licence d'Education Musicale

Elle comprend trois certificats C 1 (3 ou 4) heures hebdomadaires.

C 1 de technique musicale (confiée au Conservatoire National de Région).

C 1 à option (pris hors du Département d'Education Musicale) et au choix de l'étudiant.

C 1 d'Histoire de la Musique Antique et Ancienne ou C 1 d'Histoire de la Musique moderne et contemporaine.

Dans l'intérêt des étudiants, il est souhaitable de suivre les enseignements de ces deux derniers certificats et d'opter au moment des examens. (On peut les obtenir tous deux, l'un étant mis « en réserve » en cas d'orientation ultérieure vers la recherche).

L'enseignement dure un an. Il se poursuit par la Maîtrise d'éducation musicale ou la préparation au CAPES (un an).

Licences de Musicologie

Le C 1 de technique musicale est conseillé, mais non obligatoire. Par contre, il est nécessaire de posséder: un C 1 à option et un C 1 d'Histoire de la Musique (chaque choix plus particulièrement dans la période de recherche future, un C 2 de Musicologie (qui peut être préparé l'année suivante).

Cette licence s'achève par la Maîtrise spécialisée de Musicologie les deux C 1 précédents: C 2 - Mémoire.

Le mémoire ne peut être soutenu que la deuxième année.

Ce titre universitaire ouvre la carrière de la Recherche, Doctorat de 3ème Cycle, d'Etat et des carrières de l'Enseignement Supérieur. Une convention entre les Universités de Paris IV Sorbonne et Lyon II permet aux étudiants de poursuivre leurs études à Lyon, de la maîtrise spécialisée aux Doctorats.

C 1 d'Histoire Générale de la Musique (2 heures) (Offert aux étudiants de licence non spécialistes). Peut entrer dans la composition de toute licence (hors musique) sous réserve de l'accord de l'UER Incompatible avec les C-1 d'Histoire de la Musique énumérés précédemment.

Programme C 1 de Technique Musicale

Solfège: Lecture d'intonation à sept clés et de rythme. Dictée à une voix s'achevant à trois voix sur clavier ou instruments différents. Lecture à vue avec paroles. Harmonie, tous accords et notes étrangères, Analyse harmonique et mélodique, accompagnement au clavier.

C 1 d'Histoire de la Musique Antique et Ancienne.

Cours: (programme annuel) la musique au XVème siècle; la musique baroque.

Travaux pratiques: programme d'organologie antique; notions de Paléographie et restitutions de textes musicaux.

C 1 d'Histoire de la Musique moderne et contemporaine.

Cours: (programme annuel), la symphonie en Allemagne au 19ème siècle; la musique en France de 1910 à 1940.

Travaux pratiques: problèmes d'interprétation dans la musique du XVIIIème siècle (basse continue, agréments); graphismes et notations de la musique contemporaine.

C 1 d'Histoire générale de la Musique: (non spécialistes)

L'étudiant choisit une question dans chacun des C 1 de spécialistes. Il n'a pas obligation d'assister aux T.P.

C 2 et Maîtrise spécialisée de Musicologie.

Envoi sur demande du programme de l'UER de Musicologie de Paris IV Sorbonne. Le sujet du mémoire est choisi en accord avec les responsables du diplôme dans chacune des Universités.

Agrégation d'Education Musicale et Chant Choral.

Envoi sur demande du Décret Ministériel et du programme annuel du Concours. La préparation de toutes les épreuves est assurée par l'Université et le Conservatoire National de Région, le mercredi, toute la journée.

Inscription en Licence de Musique de Libraires d'autres D.E.U.G.. L'étudiant subit des épreuves portant sur les programmes des

quatre U.V. fondamentales

Les candidats à l'Agrégation Musicale et Chant Choral sont avisés que l'Université Lyon II, Département de Musicologie, organise une préparation avec la collaboration du Conservatoire National de Région de Musique de Lyon.

Les cours sont groupés de manière à permettre aux étudiants lointains de pouvoir assister aux cours, chaque mercredi, au Conservatoire, 3, rue de l'Angèle, Lyon 5ème: 3 h. - 10 h.: Harmonie; 10 h. - 12 h.: solfège; 12 h. - 13 h.: accompagnement (par quinzaine), à l'Université, salle de musicologie, 74, rue Pasteur, 69007 Lyon: 14 h. - 16 h.: Histoire de la Musique; 16 h. - 18 h.: analyse d'œuvres musicales.

Des conférences bi-mensuelles, sur les sujets hors du programme - musique se dérouleront à l'Université, le mardi de 18 h. à 20 h. (Des cassettes ou polycopiés seront envoyés sur demande aux candidats inscrits ne résidant pas à Lyon).

L'enseignement est placé sous la direction de M. D. Paquette, maître de Conférences de Musicologie, à qui tous renseignements peuvent être demandés.

Délai de clôture des inscriptions: Centre d'inscriptions de l'Université Lyon II.

D. PAQUETTE

CONCERT A SAINT-THOMAS-D'AQUIN 1, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris 7ème, métro: Bac. Mardi 9 décembre 1975, à 21 h., Chant Grégorien et Musique du Moyen-Age, Pièces grégoriennes pour le Temps de Noël, œuvres de Pérotin, Dufay, Grigny, J.-S. Bach. Ensemble vocal: Guillaume Dufay, direction: Arsène Bédouis; a l'orgue: Jean-Marie Meignien.

Bientôt aux Editions Transatlantiques

14, Avenue Hoche, 75008 PARIS

CRESCENDO de André Ameller

dont la 1ère audition a été donnée par la Musique des Gardiens de la Paix, sous la direction de Désiré DONDEYNE, le 12 mars 1975, lors du Concert de Gala de la C.M.F.

CANADA

(25 SEPTEMBRE - 5 OCTOBRE 1975)

TORONTO - OTTAWA - MONTRÉAL et Ville de QUEBEC

à l'occasion de la 16ème ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL INTERNATIONAL DE LA MUSIQUE

Présence de la Section Française de l'I.S.M.E.
à la Semaine Mondiale de la Musique

AVANT-PROPOS

Afin de dissiper un malentendu possible sur l'utilité d'imprimer la liste des nombreuses réceptions auxquelles nous fûmes conviés, je tiens à dire que cette énumération constitue un hommage au Canada. En effet, ce pays sut prouver, à tous les niveaux, combien il portait d'intérêt à la Musique : il semble très important de souligner qu'en plus des professionnels de la musique, les ministères et le gouvernement s'intéressent à cette question.

Le Premier Ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, souhaita, dans son discours d'ouverture du congrès, voir les travaux se dérouler sous le signe de l'harmonie et de l'amitié.

M. John Roberts, président du Conseil canadien de la Musique, accueillit chaleureusement les visiteurs étrangers. Il exprima son espoir de voir les contacts et les conférences renforcer la compréhension des éléments et des ressources de la Musique au Canada. Sa charmante épouse le seconda tout au long de la semaine. Ils apprécièrent beaucoup la venue des 9 membres du Comité de la Section Française de l'I.S.M.E., conduite par la présidente, Mme Blanche Leduc, et M. André Ameller, vice-président de l'I.S.M.E. International. La distinction et la gentillesse de M. et Mme John Roberts nous aidèrent beaucoup à surmonter notre fatigue, car ils furent un tel exemple de courage.

Le congrès débuta à Toronto, avec la réception offerte par leurs Excellences le Gouverneur général du Canada et Madame Jules Léger : équivalence d'une réception à l'Élysée.

Le dîner offert par le gouvernement de la province d'Ontario, à Toronto également, en présence de l'honorable Pauline M. Mc Gillibray, lieutenant-gouverneur de l'Ontario, et M. Donald W. Mc Gillibray, se déroula dans la pure tradition britannique. Selon le protocole, les personnalités furent précédées par des Écosseuses jouant du "big-pipe" et le toast à la reine fut porté en leur présence. La bienvenue fut souhaitée par l'honorable Robert Welch, ministre des Affaires Culturelles et des Loisirs de l'Ontario.

La réception au Parlement d'Ottawa par l'honorable J. Hugh Faulkner fut des plus réussies.

Nous avons eu le plaisir de rencontrer, toujours à Ottawa, M. Bernard Poi, attaché culturel de l'Ambassade de France, qui s'est vivement intéressé à nos travaux. Ce qui permit à Mme Blanche Leduc, M. André Ameller et Monsieur Masson-Forestier d'établir des comparaisons entre l'enseignement dans nos deux pays et d'échanger des points de vue.

À Montréal, une très belle réception eut lieu au Pavillon Hélène-de-Champlain, en l'honneur de Sainte-Hélène.

À Québec, le ministre des Affaires Culturelles du Québec donna également une très grande réception.

Nous avons regretté l'absence de M. Henri Sauquet, président du Comité national de la Musique. La France fut donc représentée par M. Masson-Forestier, secrétaire général du Comité national de la Musique. Avec son dynamisme habituel, il affirma ses convictions dans des interventions très remarquées au cours de ce congrès.

M. André Ameller, vice-président du Comité International de l'I.S.M.E., prit part également aux votes et avait en plus le mandat pour la République Argentine, empêchée d'assister aux délibérations.

Afin de vous donner une idée plus précise de ces journées et des principales activités suivies, il convient de les diviser en deux chapitres :

- a) Manifestations artistiques,
- b) Tables rondes.

MANIFESTATIONS ARTISTIQUES

• VU ET ENTENDU A TORONTO

— Un récital d'orgue, **AUBREY-FOY**, à la cathédrale Saint-James, avec un programme original ;

— Un récital d'orgue, **HUGH Mc LEAN**, à l'église Saint-Paul's, avec un programme très éclectique dont une création mondiale, "Icons", de Bengt Hambraeus, et "The Last Traveller's dream" op. 25. Cette œuvre se détache nettement des autres. Elle fut écrite par Derek Hesley et dédiée à H. Mc Lean. Le titre est tiré d'un très beau poème de Blake, "Les Portes du Paradis".

— Représentation de **LOUIS RIEL**, d'Harry Somers (drame musical en 3 actes) ;

— **LUSTRO**, de R. Murray Schafer, où l'orchestre symphonique de Toronto était dirigé par Marius Constant. Cette œuvre est très intéressante car il s'agit d'un triptyque d'allure mystique, composé de 2 mouvements extrêmes, pour orchestre, bandes ma-

gnétiques et voix, et d'un mouvement central pour voix solo et bandes magnétiques solo. Cette très grande œuvre mériterait une étude particulière, mais il fallait dire aussi que la beauté a été exprimée sous la baguette de Marius Constant, qui a su magistralement triompher des difficultés.

• VU ET ENTENDU A OTTAWA

— Au Centre National des Arts, M. Elliot Trudeau, premier ministre, en présence du gouverneur M. Jules Léger, rendit hommage à la musique et présenta les sculptures exécutées par l'artiste esquimeau Shookjuk. Elles furent offertes à Yehudi Menuhin, Ravi Shankar et Dimitri Shostakovich (à titre posthume).

— "Portraits imaginés" de Luis de Pablo, on l'église du Sacré-Coeur - Université d'Ottawa.

Le compositeur dit que le créateur est celui qui croit fermement que, caché derrière n'importe quel chaos, se trouve un ordre qu'il est capable de saisir. Il a donc vu "Portrait", comme une musique invitant à la méditation, une sorte de voyage imaginaire vers "l'intérieur". Mais aussi l'immense Canada est représenté du point de vue géographique par des groupes dispersés en 6 points différents. Ce qui donne un résultat surprenant, avec un mélange de langues, de sonorités et d'instruments très divers.

Cette musique, presque spatiale, n'a pas pu laisser indifférent l'auditoire attentif.

Une cérémonie qui avait grande allure, en présence des docteurs en toge et à bonnets carrés, suivit ce concert. Elle permit d'assister à la remise de doctorats honorifiques en musique de l'Université d'Ottawa, aux personnalités suivantes : Yehudi Menuhin (Londres, Angleterre), Harry Somers (Toronto, Canada), Tran Van Khé (Paris, France) et Jean Vallerand (Québec, Canada).

• RECITAL YEHUDI MENUHIN

Que dire d'un homme qui a réussi le miracle d'être une légende de son vivant et que l'on entend toujours avec un immense plaisir. Il exprima sa pensée dans une phrase d'une grande valeur spirituelle, en affirmant que "la musique était cette prémonition du droit des hommes à une paix perpétuelle, qui appartient à tout le monde". Ces dernières paroles devaient donner toutes les discussions stériles, que seul un grand esprit est capable d'effacer.

En dehors de son grand talent, Yehudi Menuhin reçut beaucoup d'hommages et de remerciements, pour les 15 années passées à la présidence du Conseil International de la Musique.

— Au Centre National des Arts : "Le Souffle de nos Ancêtres", par les Gens de "Ksen", nous fit pénétrer dans les tribus des Indiens.

Les artistes de la Colombie Britannique ont tenu à faire connaître l'art et les cérémonies des Indiens, et leur spectacle ressemble à un musée animé.

On y découvre une quantité d'accatoires, de costumes, d'instruments et les différents clans interprètent leur rituel — ou l'art se confond avec la cérémonie.

Les artistes témoignent beaucoup d'enthousiasme et apportent un réel talent à nous raconter leur histoire.

Les masques en bois (de bouleau, de cèdre ou d'aulne) sont souvent des têtes d'animaux : hibou, loup, grenouille, faucon, etc... et sont destinés à mettre un pont entre les hommes et les forces de l'univers. Les chants un peu naïfs à nos yeux correspondent à un rituel établi où les costumes ont aussi une grande importance.

Un spectacle fort divertissant et où l'on trouve des raisons de réflexion profonde.

• VU ET ENTENDU A MONTREAL

— Les danseurs du Théâtre National de Birmanie.

Pour nous, qui avions vu les danses de Bali, ce ne fut qu'une merveilleuse retrouvaille avec le Ramayana. Mais, pour le public nord-américain, ce fut une découverte ! La danse birmane est fondée sur plusieurs centaines d'exercices différents pour garçons et filles.

Les costumes étant les costumes traditionnels de leur pays, le spectacle fut éblouissant.

— Musique contemporaine

L'ensemble de la Société de Musique Contemporaine du Québec, sous la direction de Serge Garant, présenta "Symphonies d'instruments à vent", d'Igor Stravinsky, et "Couteurs de la Cité céleste", d'Olivier Messiaen, ainsi que "Les Nocturnales", avec des pupitres de percussion, clarinette et ondes Martenot, piano, flûte Célestia et violoncello. Tenus par des artistes de talent, nous firent passer une excellente soirée.

• VU ET ENTENDU A QUEBEC

Le concert "Sons et Brioches", par les Jeunesses Musicales du Canada avec la quintette à vent du Québec fut très apprécié, ainsi qu'un récital Edith Butler et Félix Leclerc qui nous détendirent un peu, avec des chansons poétiques fort bien écrites et très bien interprétées par deux artistes de talent.

La semaine s'acheva avec un concert de Musique Contemporaine et l'Orchestre Symphonique de Montréal, dirigé par Rafael Fruhbeck de Burgos.

TABLES RONDES très intéressantes sur :

- Journaux et publications ;
- Influence de l'éducation musicale ;
- Le rôle de l'interprète populaire et la démocratisation de la musique ;
- Conséquences sociales et recherche sociologique ;
- Le rôle du compositeur ;
- L'influence des "mass media" sur le comportement musical de la jeunesse ;
- La musique et le public de demain ;
- L'influence des traditions ;
- L'écologie sonore mondiale.

... Autant de conférences qui méritent une étude particulière ; il serait impossible de les développer cette fois.

Aussi très intéressante la visite d'une école de danse à Toronto, sur laquelle nous reviendrons également.

Le Canada a fait un énorme effort pour réussir un très grand congrès, où il a été question d'éducation musicale (puisque les 3/5 des membres du Comité International de la Musique sont membres de l'I.S.M.E.), de musique classique et de musique contemporaine.

En dehors de la formation des maîtres et de la pédagogie, le public aussi a été concerné et les conférences ont été parfois dirigées pour l'orienter vers une plus large compréhension du problème de l'éducation musicale.

La conclusion qui s'impose en définitive est que, dans chaque pays, un effort doit être fait pour que la musique fasse partie intégrante de l'enseignement.

Tous les pays se sont montrés unanimes à vouloir poursuivre cet effort.

L'I.S.M.E., dans son prochain congrès, qui aura lieu à Montreux (Suisse) en juillet prochain, se promet de le rappler.

Je ne voudrais pas terminer ce compte rendu sans remercier nos amis Canadiens qui nous ont témoigné tant de gentillesse ; plus particulièrement, M. et Mme Gilles Potvin, Maurice Bleu, à qui le doit une si merveilleuse vue sur Montréal, et notre grande amie Maryvonne Kendergi. Présidente du Conseil des Arts, et à M. Laurier Hébert pour son charmant accueil à la Radio et à la Télévision.

Tous mes compliments de voyage adressent une mention spéciale à Mlle Nicole Boy, pour ses qualités d'interprète et son humeur toujours égale, malgré les petits incidents de parcours. Son sourire et son courage nous sauvèrent maintes fois de petits désagréments.

Je n'ai pas parlé non plus de notre visite aux Chutes du Niagara, du Mont Gabriel dans les Laurentides, de la promenade sur le lac, de la visite à Québec, mais ce très bref voyage d'agrément avait été parfaitement organisé par la Société Tansatour, responsable de tous nos déplacements, et nous serions bien ingrats de le passer sous silence. Mlle Nicole Boy a veillé à nous laisser le maximum de temps pour profiter de ce trop court loisir et nous l'en remercions une nouvelle fois.

Laurence MONTEIL

Le président et les membres du Comité canadien d'organisation du Congrès de l'I.S.M.E. de 1975 étaient présents à la première réunion. Celui-ci se tiendra à LONDON (Ontario) du 11 au 20 août 1978.

ASSUREZ VOS SOCIÉTÉS A LA C.M.F.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE A VENT



ARLOD S.A.

8, PLACE DES VICTOIRES 75002 PARIS
Téléphone 260.00.40

FLUTES HERNALS ET SANKYO

TROMPETTES GETZEN

ET TOUS INSTRUMENTS A VENT

'CLASSIQUE ET VARIETES'

VENTE * RÉPARATION SERVICE APRÈS VENTE

Atelier spécialisé pour les bois et les cuivres

BUFFET-CRAMPON A 150 ANS

(Suite de la 1ère page)

rent la question de la tablature de certains passages, des trilles, et des roulades rapides qui caractérisaient la musique de l'époque. Et lorsque Buffet et Klosé eurent perfectionné leur nouvelle clarinette, le système Boehm de 17 clefs était utilisé par les musiciens de l'Europe entière. Il fut introduit pour la première fois en 1839 ; puis joué, amélioré, remanié, perfectionné, pour être breveté par Buffet Crampon en 1844.

Peu après, lors de l'invention par Adolphe Sax d'un nouvel instrument, le saxophone, c'est Buffet qui se chargea de la mise au point de sa manufacture, toujours avec le souci de perfectionnement et de la haute technicité qu'il avait déjà démontrés pour la production des clarinettes.

Ainsi, au fil des années suivantes, Buffet Crampon, fils du fondateur Louis-Auguste Buffet, connut un vrai succès... un succès couronné par un véritable kaléidoscope de réussites, de récompenses et d'honneurs, de nouveaux marchés ouverts, d'innovations techniques et, bien entendu, de la belle musique, jouée par les grands musiciens de l'époque. En 1965, le maître Klosé, essayeur et directeur musical chez Buffet Crampon, reçut la Croix de la Légion d'Honneur pour son travail sur la clarinette. Puis en 1978, Buffet Crampon reçut la médaille d'or de l'Exposition Universelle pour ses 42 instruments de musique de toute sa gamme, y compris, et surtout, pour le saxophone.

En 1885, une nouvelle Croix de la Légion d'Honneur. Les solistes de l'Opéra de Paris jouaient sur des instruments Buffet

Crampon, de même que les artistes de l'Opéra Comique. En 1889, le seul Premier prix pour instruments de musique à l'Exposition Universelle.

Peu après, nomination par le gouvernement français comme fournisseur exclusif et officiel des instruments à vent du Conservatoire de Musique de Paris, des Concerts Lamoureux, du célèbre orchestre de Toscanini à New York. Et ainsi de suite. La liste est sans fin.

Sans fin, naturellement, parce qu'elle continue à s'allonger. Nouvelles distinctions, nouvelles récompenses, nouveaux perfectionnements. L'étoile et constante collaboration entre le musicien virtuose et le facteur d'instruments, principe de fabrication *sine qua non* chez Buffet Crampon, de même que cet esprit de corps qui caractérisait cette toute petite entreprise familiale depuis sa fondation, sont toujours au premier plan à l'heure actuelle.

Et la tradition continue. C'est ainsi qu'à l'occasion de ce 150^e anniversaire de Buffet Crampon annoncé sur le marché mondial, un tout récent modèle de clarinette la "RC" mise au point par M. Robert Carrière, directeur technique *emeritus* qui lui aussi célébra en 1975 l'anniversaire de sa 50^e année avec la maison.

Bien qu'au cours des 150 ans d'expérience en facture d'instruments à vent, certaines machines de précision des dispositifs techniques aient été ajoutés, l'instrument qui porte la marque Buffet Crampon est encore aujourd'hui, en très grande partie, fabriqué manuellement. C'est ainsi que vit toujours la renommée mondiale de Buffet Crampon et avec elle la haute technicité de la facture française des instruments à vent.

**CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE
(C.I.S.P.M.)**

**ATTRIBUTION DE LA LYRE D'OR DE VICHY
les 19 et 20 juin 1976**

Ce concours est organisé par la ville de Vichy et son Comité des Fêtes, sous l'égide de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique (C.I.S.P.M.), de la Confédération Musicale de France (C.M.F.) et de la Fédération Musicale du Centre (F.M.C.).

Présidence de M. le maire de Vichy.

BUT

Réunir à Vichy, les 19 et 20 juin 1976, cinq à six sociétés populaires internationales de musique, de nations différentes, possédant les qualités suivantes :

- 1) Sociétés de « 1er Plan » au point de vue valeur musicale, qui seront présentées et déléguées par leur Fédération Nationale respective et du niveau minimum des divisions supérieures.
- 2) Etre de formation « Harmonie ».
- 3) Avoir une tenue uniforme et d'excellente présentation.

REGLEMENT

Les sociétés (au maximum six et une par nation) seront désignées parmi les nations affiliées à la C.I.S.P.M.

Le règlement du concours sera celui appliqué dans les concours de la C.I.S.P.M.

Jury. — Le jury sera composé de trois personnalités de la musique prises en dehors des nations représentées au concours.

Attribution de la Lyre d'Or de Vichy. — La Lyre d'Or sera attribuée à la société ayant obtenu le plus grand nombre de points aux épreuves imposées et de choix.

Récompenses. — Des récompenses seront attribuées à toutes les sociétés selon leur classement.

Morceaux imposés. — Le ou les morceaux imposés (œuvres inédites) seront désignés par la C.I.S.P.M. Les titres de ces morceaux et le nom de l'éditeur seront communiqués aux sociétés participantes trois mois à l'avance.

Morceaux de choix. — Les sociétés devront préparer deux autres morceaux agréés par la C.I.S.P.M. afin de permettre au jury de choisir l'œuvre à exécuter.

Elles devront être en mesure de communiquer au jury trois conducteurs des œuvres choisies. Ces conducteurs leur seront restitués. Les titres de ces deux morceaux devront être indiqués au Comité d'Organisation un mois avant la date du concours.

Morceaux d'ensemble. — Les sociétés devront se procurer et étudier les deux morceaux suivants :

— CONCORDIA. « Hymne de l'Amitié Internationale » de Jules Semler-Collery. Editions Transatlantiques, 14, avenue Hoche, Paris (8ème).

— HYMNE OFFICIEL DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE, de Roger Boutry. Editions Leduc, 175, rue Saint-Honoré, Paris.

PROGRAMME

SAMEDI 19 JUIN

Les sociétés désignées devront être arrivées à Vichy, à 16 h. et se conformer au programme ci-dessous :

— 17 h. elles défilent en ville, accompagnées éventuellement de leur batterie-fanfare, suivant un ordre et parcours fixés afin de créer une première ambiance de fête. En tout état de cause, ce défilé sera court.

— 20 h 30, au théâtre du Grand Casino, les sociétés participeront, en public, au concours pour l'attribution de la Lyre d'Or de Vichy et des différentes récompenses.

L'ordre de passage des sociétés sera désigné par tirage au sort entre les directeurs des sociétés, sous le contrôle d'un représentant de la C.I.S.P.M. à un moment qui sera précisé ultérieurement.

Si, pour une raison d'horaire, le concours ne pouvait se terminer le samedi soir, il se prolongera le dimanche matin à 9 h, au théâtre du Grand Casino.

DIMANCHE 20 JUIN

— 10 h 30, les sociétés se rendront en défilant au monument aux morts, suivant un itinéraire établi et reviendront ensuite (toujours en défilant) à l'Hôtel de Ville pour la réception officielle.

— 11 h, présentation des sociétés, place de l'Hôtel de Ville.

— 11 h 30, réception des sociétés et des personnalités officielles par M. le maire et la mu-

nicipalité de Vichy, dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.

— 15 h 30, à un lieu qui sera déterminé ultérieurement : présentation des sociétés ; hymnes nationaux et levée des couleurs ; morceaux d'ensemble ; concert (une œuvre au choix par chaque société).

— 18 h, défilé des sociétés, à travers la ville, suivant un itinéraire établi, les sociétés seront transportées en cars, de l'endroit du concert au point de départ du défilé. Elles défilent en jouant, espacées de 200 mètres : afin de permettre une audition permanente. (Présence de l'Harmonie Municipale et de la Société Musicale de Vichy).

— 19 h, dans les jardins du Grand Casino : lecture du palmarès. Remise de la Lyre d'Or et des différentes récompenses par les autorités officielles.

Pour terminer : exécution d'un morceau par la société ayant obtenu la Lyre d'Or.

NOTA. — Les auditions au Grand Casino et les défilés (heures de rassemblement, ordre de passage, etc...) feront l'objet d'instructions particulières.

Des commissaires seront mis à la disposition des sociétés.

CONDITIONS FAITES AUX SOCIÉTÉS PARTICIPANTES

HEBERGEMENT

L'hébergement sera pris en compte par le Comité des Fêtes de la Ville de Vichy (chambre et repas) du samedi 19 juin au lundi matin 21 juin.

Les sociétés qui désireront avancer ou prolonger leur séjour à Vichy auront à leur charge les frais supplémentaires d'hébergement aux tarifs spéciaux prévus.

De même, les accompagnants auront à leur charge leurs frais d'hébergement suivant tarifs spéciaux consentis aux sociétés, sauf le Président, le secrétaire, le trésorier et le porte-fanion considérés comme membres.

VOYAGE

Les frais de voyage aller et retour seront à la charge des sociétés. Aucune indemnité ne sera allouée.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription des sociétés doivent parvenir au secrétariat général du comité des fêtes, mairie de Vichy (03200), avant le **PREMIER MARS 1976**, dernier délai.

L'inscription doit être transmise par la Fédération Nationale à laquelle appartient la société. C'est-à-dire : Feuilles de demandes d'inscription à envoyer en deux exemplaires pour chaque société.

NOTA. — Les sociétés inscrites et définitivement admises à participer au concours recevront, en temps utile, des imprimés pour l'hébergement.

Le Comité des Fêtes de la Ville de VICHY.

S.A.C.E.M. et C.M.F.

Les relations entre la S.A.C.E.M. et les Sociétés musicales affiliées à la C.M.F. sont réglées par un accord signé le 8 juin 1963, ainsi qu'un avenant au protocole conclu le 24 janvier 1973.

Il apparaît nécessaire d'apporter aux dirigeants des Sociétés de Musique, des informations d'ordre pratique destinées à mieux faire comprendre les conditions dans lesquelles le bénéfice des tarifications préférentielles peut être accordé.

1. Est-il nécessaire d'aviser la S.A.C.E.M. avant une manifestation ?

Oui.
Cette formalité est indispensable car elle est conforme aux dispositions légales et elle permet aux représentants des Auteurs de connaître exactement la nature et le but de la séance.

2. A quel moment faut-il le faire ?

Au moins 15 jours avant la date retenue, on peut même envoyer la déclaration beaucoup plus tôt, dès lors que les caractéristiques de la séance (horaires, prix d'entrée, etc...) ont été fixées.

3. Faut-il déclarer toutes les manifestations ?

Oui.
Toutes celles comportant l'exécution ou la diffusion d'œuvres musicales ou théâtrales (concours, festivals, bals, sauteries, concerts, variétés, séances cinématographiques, etc...).

4. Quels sont les délais de paiement ?

L'organisateur doit fournir à la S.A.C.E.M. le bordereau des recettes réalisées (le cas échéant) accompagné du programme exact des œuvres exécutées, et régler le montant de la rémunération des auteurs, 15 jours au plus tard après la séance.

5. Est-il exact que pour les bals, le programme n'est pas exigé ?

Pour ce genre de manifestations, la liste des œuvres musicales exécutées est remplacée, dans le cas d'orchestres français, par une attestation de séance qui fournit la preuve que le chef d'orchestre a bien fait connaître à la S.A.C.E.M. la composition de son répertoire.

6. Pourquoi les tarifs de la S.A.C.E.M. peuvent-ils être différents suivant le genre de manifestations ?

La S.A.C.E.M. s'efforce de déterminer et de mesurer le service rendu par l'utilisation de son répertoire. Or, le rôle de la musique n'est pas le même selon qu'il s'agit d'un concert, d'une séance cinématographique ou d'une exposition de photos sonorisées par exemple.

7. La rémunération des auteurs dépend-elle toujours des recettes réalisées ?

Pour les manifestations où la musique joue un rôle essentiel,

la redevance est établie par application d'un pourcentage sur les recettes assorti d'un minimum de perception calculé en fonction des caractéristiques de la séance ou du budget des dépenses engagées.

Pour celles où le rôle de la musique est secondaire, un forfait est fixé.

La tarification forfaitaire est également retenue lorsqu'aucune recette n'est réalisée.

8. Est-il exact que la S.A.C.E.M. participe à l'achat des instruments de musique, de partitions musicales ou d'équipements ?

A l'occasion de deux bals ou concerts organisés entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante pour permettre cet achat, la S.A.C.E.M. accepte de consentir à la société musicale, à titre de « don » une somme représentant 50 % des droits acquittés.

Certaines conditions doivent être respectées :

— pour l'organisation de ces séances, il ne doit être fait appel qu'à des orchestres locaux ou régionaux.

— La Société doit accomplir les formalités de déclaration préalable (en précisant le but de la séance), fournir le programme et payer les droits dans les délais précisés.

— Ensuite, dans les deux mois, suivant la manifestation, elle est tenue de préciser une demande de don accompagnée des factures acquittées, justifiant des achats précités.

9. Des autorisations gratuites peuvent-elles être délivrées ?

Oui.
Pour plusieurs catégories de manifestations :

— Concerts publics et gratuits, sans recettes directes ou annexes, avec le concours bénévole des artistes et musiciens, donnés sur la voie publique ou dans une salle mise gratuitement à la disposition de la société.

— Concours ou festivals (sans bal) organisés suivant le règlement de la C.M.F. : sans re-

cettes directes ni annexes.

— Distributions de prix et bals gratuits de la Sainte-Cécile (organisés entre le 10 novembre et le 15 janvier à l'exception des 24, 25, 31 décembre et 1er janvier) :

Pour les séances sans recettes directes ni annexes avec le concours bénévole des artistes et musiciens.

— Manifestations de gratitude offertes aux membres des sociétés musicales.

Un certain nombre de conditions sont exigées, en particulier :

• séance réservée aux membres et adhérents et dont le nombre n'excède pas 200 ;

• recettes réalisées par la société musicale organisatrice à son seul profit ;

• ni publicité, ni affichage commercial ;

• orchestres locaux ou régionaux ;

La société qui bénéficie de cette autorisation gratuite renonce à l'un des deux dons annuels de 50 % des droits.

10. Quels sont les autres avantages accordés aux sociétés affiliées ?

Une réduction de 30 % sur les pourcentages applicables est accordée, lorsque les conditions de déclaration préalable, remise des bordereaux des recettes et des programmes et paiement de la rémunération des auteurs dans les délais sont respectés.

C'est ainsi que pour une séance de bal, concert ou variétés :

— le taux est ramené de 11 % sur les recettes brutes directes et 5,50 % sur les recettes brutes annexes à 7,70 % et 3,85 % (tarification applicable aussi aux festivals).

En l'absence de recettes « entrées », le taux de 8,25 % est réduit à 5,77 % sur les recettes brutes annexes.

— par ailleurs, les minima bénéficiant d'un abattement de 36 % sur la tarification générale

EDITIONS MUSICALES TRANSATLANTIQUES
14, Avenue Hoche - 75008 PARIS
Tél. 924.01.46

MUSIQUE POUR HARMONIES

D. CIMAROSA — CONCERTO pour hautbois avec accompagnement de musique d'Harmonie.
Arrangement Philippe ROUGERON.

A. VIVALDI — CONCERTO pour deux trompettes avec accompagnement de musique d'Harmonie.
Arrangement Philippe ROUGERON.

R. DIEDERICH — PRELUDE ET FUGUE pour orchestre d'Harmonie.
J. SEMLER-COLLERY — DIVERTISSEMENT BURLESQUE pour orchestre d'Harmonie.

ENSEIGNEMENT DE LA CLARINETTE

J. LANCELOT — ECOLE PREPARATOIRE DE LA TECHNIQUE — Exercices pratiques.

J. LANCELOT — TRENTE-TROIS ETUDES assez faciles — 1er Recueil de 1 à 16.

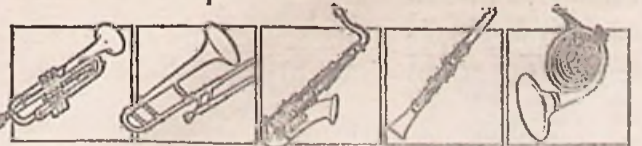
J. LANCELOT — TRENTE-TROIS ETUDES assez faciles — 2ème Recueil de 17 à 33.

ENSEIGNEMENT DE LA PERCUSSION

A.J. CAVAILLE — RYTHMES ET PERCUSSIONS à l'intention des débutants et préparatoires.



classique - moderne



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Documentation sur demande:
HENRI SEMLER PARIS

Louis CUVILLIER n'est plus

C'est un ami très cher que je viens de perdre mais aussi un grand serviteur de la musique populaire qui disparaît.

Nous nous étions connus au Collège de Sorèze, illustré par le R.P. Lacordaire et c'est sur les bancs de l'école et particulièrement au sein de sa fameuse fanfare, dont il devait assumer la direction, que naquit une solide amitié.

Engagé volontaire en 1916, sa brillante conduite au feu devait lui voir attribuer la médaille militaire, les croix de guerre française et belge, officier des Palmes académiques, il était en outre titulaire de nombreuses décorations françaises et d'ordres étrangers.

A la fin des hostilités, il part au Maroc comme ingénieur du service topographique et c'est ainsi qu'à Casablanca il fonde l'harmonie « Le Foyer Casablancais ». Il en prenait la direction jusqu'à sa dissolution due à l'indépendance. Les lettres de félicitations de l'Ambassade de France et des autorités chérifiennes qui le faisaient commandeur du Ouissam-Alaouite sont les témoignages des beaux résultats obtenus dans le domaine musical. Dans notre ancien protectorat, il a largement contribué au prestige de la France.

Ayant pris sa retraite dans l'Indre-et-Loire à Veigné, il a voulu fonder dans ce village une société musicale, faisant bénéficier bénévolement de ses connaissances toute une jeunesse.

Il était également compositeur de plusieurs œuvres qui trouvent audience non seulement au sein de nos sociétés mais aussi auprès de nos musiques militaires.

Les obsèques religieuses se sont déroulées dans la petite église de Veigné où l'Union musicale a exécuté deux andantes religieuses.

Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore sur lequel étaient posées la casquette de chef de musique ainsi que toutes ses décorations.

Le prêtre qui officiait a retracé les sacrifices et services rendus par le disparu à la cause de la musique populaire.

Assistaient à cette cérémonie, le maire entouré de tous les membres de son conseil municipal, ainsi que les représentants de l'Association des A.C. et Prisonniers de guerre de la section de Veigné et ceux des différentes sociétés de musique des environs.

Il a été accompagné jusqu'à sa dernière demeure, par la société musicale jouant des marches funèbres et une foule nombreuse, venue lui rendre un dernier hommage.

Et maintenant, Louis Cuvillier dont la devise était « Servir toujours », repose selon sa volonté dans le cimetière de ce petit village, regretté par toute une population dont il avait su se faire apprécier et estimer.

A. P.

LE BASSON

LE BASSON. — Un problème : le trou du bocal et le tampon de la clé du bocal.

Dans tous les bassons fabriqués en France et à l'étranger le bocal est mobile par rapport à la petite branche sur laquelle est fixée la clé de fermeture du trou du bocal, cette clé étant généralement ouverte, étant manœuvrée par le pouce et le 5ème doigt de la main gauche. Ce bocal est enfoncé dans la petite branche par l'intermédiaire d'un liège lubrifié. Il en résulte qu'en cours de fonctionnement :

1. - le bocal tourne inévitablement autour de l'axe de la petite branche.

2. - du fait de cette rotation le tampon de la clé de bocal est, par frottement, usé d'abord, déchiré ensuite par la saillie hémisphérique qui garnit le trou qu'il obture.

Afin de palier à cet inconvénient, certains facteurs ont remplacé le tampon de peau par un tampon de liège. Mais les bassonistes n'ont pas tardé à constater les inconvénients de ce procédé. Outre que l'obturation est défectueuse, au fur et à mesure que le liège, se lassant devient moins malléable, le tampon adhère souvent au trou du bocal lorsqu'on lâche la clé, inconvénient auquel l'exécutant remédie en interposant une feuille de papier à cigarettes entre le tampon et le trou.

Or, en 1950, le Dr. Simonin et M. Gander, d'Angen (47) ont imaginé et construit un dispositif de fixation du bocal sur la petite branche. Mis en place la même année, ce dispositif a permis de ne changer que 2 fois le tampon du bocal en 25 ans. Il a fait l'objet d'un article paru dans « La Dépêche du Midi » - chronique de Villeneuve-sur-Lot, le 7 août 1975.

A noter que les tampons usagés étaient emboutis, craquelés par usure mais non perforés. A la rigueur, on aurait pu encore les utiliser.

D'autre part, le Dr. Simonin assez surpris de voir un bassoniste de l'Opéra de Paris, utiliser le papier à cigarettes comme il est indiqué ci-dessus s'est attaqué immédiatement à cet inconvénient. Il a comblé la cuvette de la clé de bocal avec un morceau de liège aplani sur sa face extérieure. Sur cette face plane, il a collé une lame de caoutchouc de 1 mm d'épaisseur. L'énergie potentielle communiquée à cette lame du fait de la fermeture de la clé sous la pression du doigt est restituée sous forme d'énergie cinétique, qui, s'ajoutant à celle du ressort de rappel, repousse la clé lorsque la pression du doigt cesse.

Il suffit de taper légèrement la lame de caoutchouc pour assurer sa conservation.

L'obturation est parfaite et se fait toujours au même point.

HOMMAGE A PAUL ARMA

SUITE DE A 1ère PAGE

mière tournée par l'orchestre symphonique. Le magnétophone permet ensuite des combinaisons impossibles jusqu'alors (recurrence de thème ou de dynamique, superposition de groupes jouant selon divers mouvements métronomiques).

Musicien toujours à l'affût de la couleur sonore (ou visuelle comme nous le verrons), il définit ainsi son esthétique actuelle « mon premier point de départ se rattache à ce que j'appellerai un humanisme réaliste. Le second point : une composition comporte une architecture sonore. L'utilisation d'une bande magnétique nous accorde une liberté parfaite ».

Depuis 1945, Paul Arma se consacre à la composition d'œuvres de toutes sortes : chorales symphoniques, musique de chambre ou électromagnétique. Missions de recherche, émissions à l'ORFÈVRE, conférences dans le monde entier, rien n'est étranger à un esprit éclectique, ami de tous, des hommes et des arts. Il faut au minimum citer : « Structures variées » pour orchestre, 30 « Transparences » pour divers groupes, « Cantate de la Terie », « Cantate Magnétique » ou « Huit Résonances » pour orchestre. Quant à ses harmonisations, elles sont innombrables et présentes dans ce sens de l'humain qui lui est cher (2).

En France pendant l'occupation allemande, dans la clandestinité, il recueille nombre de chants de maquis, mais aussi des chants populaires encore sauvegardés dans d'humides fermes oubliées. Le traitement qu'il fait subir à ces mélodies populaires nous ramène à l'enseignement de son premier maître, Bela Bartok. Il ne suffit pas de noter un thème et de le « ranger », mais le disséquer harmoniquement et rythmiquement pour servir ensuite les éléments et fragments dans un tout homogène. « Le folklore entre alors dans un monde qui n'est pas le sien et l'acquiert la considération dans des milleux où il est inconnu ».

Paul Arma eut l'idée de faire orner les couvertures d'une soixantaine de ses partitions par des artistes contemporains parmi lesquels Arp, Braque, Calder, Caron, Chagall, Hartung, Klee, Le Corbusier, Léger, Matisse, Mondrian, Picasso, Zadkine.

Par ce contact étroit (et unique) du monde pictural, il tente une authentique approche du rapport entre les arts plastiques et la musique et selon lui « chacun y a transposé l'impression qu'il a ressentie à l'audition de l'œuvre ».

Problème éternel que cette complémentarité des graveurs et dessinateurs qui tirent des lignes dans l'espace, et du musicien qui joue de la ligne sonore et temporelle. Messiaen le signale : « Musique et couleurs se répandent », et Gauguin s'écriait : « La couleur n'est qu'une belle note musicale ». Et sans revenir sur les titres des œuvres de Debussy, sans oublier Fauriol-Latour écoutant, pour peindre, les mélodies de Schumann, ou Veronèse inspiré par un orchestre, d'autres musiciens ont comme Paul Arma tenté ce mariage : Georges Migot et ses gravures ou les combinaisons architecturales et musicales de Xenakis. Paul Arma en associant des artistes contemporains, ses amis (comme Debussy il s'entoure de plasticiens plus que de musiciens), a ainsi jeté un pont. — ô combien solide — entre des arts qu'on cherche toujours à opposer. Ces couvertures de partitions agrandies sur panneaux, ont déjà figurés dans nombre d'expositions (plus à l'étranger qu'en France hélas !). Elles permettent une rétrospective des artistes contemporains dont les sensibilités se sont trempées à la source créatrice de la musique de Paul Arma. Celui-ci va plus loin en sculptant lui-même, telle cette étonnante « Invention à 3 voix », jaillissement de la matière comme le ferait un contrepoint musical bien ordonné.

Car le problème du rapport des arts peut se résoudre en partie à notre époque grâce au progrès scientifique : les acousticiens sont habitués à suivre sur un écran cathodique les tracés vibratoires des sons fondamentaux et de leurs harmoniques et le grand public, se souvient encore de certaines séquences du film trop controversé de Walt Disney : « Fantasia ».

Le Centre d'information de la couleur a récemment publié les résultats d'une enquête qui ne laissent pas d'être troublants : en ramenant la progression mathématique de la gamme de py-

thagore à un dénominateur commun, on s'aperçoit que les longueurs d'ondes des couleurs du spectre sont, en proportion très proches de celles des degrés de la gamme. Ainsi, on parvient aux résultats vibratoires suivants : le sol correspond au violet ; la, au violet-bleu ; si, au bleu ; do (528) et vert (527) ; ré et jaune ; mi et orange ; fa (704) et rouge (700). Par ailleurs, un artiste suédois, Olov Wiberg transforme la musique en lignes et couleurs selon les mêmes normes.

Déjà vers 1925, un artiste Marcel Amiguet avait entrepris le tissage de tapisseries par l'établissement préalable d'une loi des harmonies naturelles à laquelle se conformait dans la nature, les végétaux et les animaux. Cette loi, l'accord parfait, basée sur les rapports 3, 5, 8 s'appuie sur la résonance d'une corde naturelle et sa division pythagoricienne 1/2, 1/3, 1/5 forme les résultantes (ou harmoniques).

Le premier essai fut une toile exposée au salon d'automne sur une Figue de Bac.

Paul Arma va plus loin encore avec ses *musigraphies* : il accomplit une restitution totale du rythme, de l'accord, de la mélodie par la couleur et la ligne. Le mot et l'invention du procédé sont de lui. Il s'agit d'une sorte d'écriture linéaire : en abaisse les durées, en ordonne les hauteurs. La matérialisation du mouvement musical est d'autant plus nette que chaque ligne musicale (ou série) est présentée selon une couleur différente.

La même division est utilisée en largeur et en hauteur. Donc, tous les éléments musicaux sont représentés dans la fidélité la plus absolue : le timbre (par la couleur des traits), la durée (les silences déterminent le graphisme), l'intensité (épaisseur du trait). Chaque musique porte ainsi visuellement son reflet, reflet toujours changeant selon les paramètres qui la composent. A la rigueur on pourrait retranscrire les notes tant la précision est grande. De plus, l'effet visuel est plastiquement très beau. Le point de départ de la composition est formée de 12 portées superposées, composées de 12 sons chromatiques, la 1ère dans l'ordre qui plaît au compositeur. Mais Paul Arma préfère le terme de suite à série qui pourrait le faire classer dans une certaine école viennoise. Or il ne veut être d'aucune chapelle : d'ailleurs l'utilisation des 12 sons est bien antérieure à Schoenberg ! Ici il y a échange des sons : dès la 2ème suite, la 1ère note passe à la fin. Dans la 3ème portée, la 3ème note devient l'initiale, etc. Ce n'est ni une nouvelle notation musicale, ni musique aléatoire, puisque le contrôle, tant vertical qu'horizontal se fait à chaque instant dans le graphisme.

Toujours dans la même recherche, P. Arma use d'un procédé, à lui, familier : « l'alcatoire organisée » qui part d'une rythmique naturelle. L'opération consiste dans le déroulement selon des temps différents, de bandes magnétiques ayant reçu un message d'instruments différents : violon ou flûte (on peut comparer le procédé à une conversation ou chacun débite des paroles selon un tempo différent, même si elles sont semblables). Le premier instrument enregistre 6 fois la même « sui-

te » à 60 ; puis 63, jusqu'à 100. Le 2ème instrument suit le même procédé et si on utilise un système de fugue à 3 entrées, les réponses interviennent, dans des délais symétriques, tous terminant ensemble. La valeur de chaque note correspond au graphisme. P. Arma dirige des musiciens à distance avec un métronome lumineux qu'il a inventé. Au moment du mixage, on commence par la fin puisque les musiciens avaient terminé en même temps le morceau : une entrée ayant par exemple 11 sons, la 2ème 15, la 3ème 20. On voit la structure atonale de cette musique, polyphonie de structures, devrions-nous dire !

La leçon à tirer est que le procédé reste d'essence « naturelle ». Car la Nature, apparaît comme analogique dans sa création même si elle assemble des éléments très ordonnés. Paul Arma qui ne veut jamais perdre l'Homme de vue, n'abandonne jamais la nature ; donc la résonance naturelle. D'où le sens profond de sa recherche, jamais esotérique ou purement céleste. « Naturelle » aussi, sa musique peut sembler en liberté totale, mais une rigueur absolue de construction des facteurs préside à l'élaboration.

Comme Bartok (qu'il fut le premier à jouer aux USA), il croit qu'il n'y a pas d'artistes sans le doute. D'où ce perpétuel renouvellement des moyens d'expression, pour tendre vers une vérité. Une vérité et non la vérité. Car dit-il, on ne peut juger une œuvre d'art en son temps. En postulant, il faut accepter l'intolérance qui est le lot d'une époque riche de trop de courants nouveaux et de moyens techniques.

On reste confondu que ce musicien français (depuis tant d'années) n'ait pas encore trouvé l'audience qu'il mérite. Mais on le sait, le Français répugne au mélange de genres, il est cartésien et tout ce qui ne peut se classer tombe dans le puits insondable de son indifférence.

Berlioz, musicien et homme de lettres, Saint-Saëns doué pour toutes Sciences et Arts, Roussel ou Koehlin également mathématiciens et tant d'autres ont ouvert cette triste voie. Comme si la richesse de l'être, ne permettait pas d'exceller selon la gamme si riche des concepts humains.

Or Diehe déclare, parlant de lui : « Ce qui semblait une gageure, un rêve impossible, Paul Arma a su le réaliser pleinement. Rapprocher, associer, accorder les frères séparés, poète, plasticien et musicien. Les réunir dans une œuvre commune, appartenir presque au miracle ». Jean Casson a la même idée : « ce générique soul d'expression humaine dans son art particulier permet à Paul Arma de vouloir le retrouver dans tous les Arts... Tous les Arts sont art et l'Art est l'Homme ».

Générosité, humanisme, insaisissable curiosité et amour d'autrui et des grandes causes, Paul Arma se donne tout entier. Comme il le disait à José Bruyr : « Dans la moindre page, j'engage mon énergie et ma conscience ».

D. PAQUETTE.

(1) « La musique métaphorique de Paul Arma », de François VELLARD.

(Le Guide du Concert 1957).

(2) Œuvres de Paul Arma.

Trompettes
Clarinettes
Flûtes, etc...
Saxophones

Dolnet

66, rte de Houdan, T. 477.03.35
78 - MANTES-LA-JOLIE
la Grande Marque Française

catalogue franco sur demande

Manifestations 1976

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	CONCOURS	S'ADRESSER
16 et 17 mai 1976	PATAY (Loiret)	Concours International - Harmonies, Fanfares, Batteries.	M. Menissier, directeur de la Musique, 45310 Patay.
29 et 30 mai 1976	LE TOUQUET - PARIS-PLAGE (62520)	Concours International de Musique.	
30 mai 1976	FLORANGE (Moselle)	Concours fédéral	M. P. Jaquet, 11, rue Neuve, 57190 Florange.
13 juin 1976	JONZAC (Charente-Maritime)	Concours national ouvert à toutes formations	M. James Couillaud, Saint-Simon-de-Bordes - 17500 Jonzac.
19 et 20 juin 1976	VICHY (Allier)	Concours C.I.S.P.M. réservé aux Harmonies (une par nation) désignées par leur Fédération nationale. Attribution de la Lyre d'Or de Vichy.	Confédération Musicale de France, 121, rue La-Fayette, 75010 Paris.
20 juin 1976	DOULLENS (Somme)	Concours Interdépartemental.	M. Michel Brisse, directeur de l'Harmonie Doullens-Barly, 31, rue Watteau, 80000 Amiens.
26 et 27 juin 1976	MACON (Saône-et-Loire)	Concours international de Macon	Concours International de Macon, 3, rue de la Préfecture - 71000 Macon.
Pentecôte 1976	GANNAT (Allier)	Concours de Musique - Fête Fédérale de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre.	M. James Raoul, président de l'Harmonie de Gannat, 14, cours de la République, 03800 Gannat.
CONGRES			
11, 12, 13, 14 mars 1976	PARIS (75000)	72ème Assemblée générale de la C.M.F.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, 75010 Paris.
2 mai 1976	FOIX (Ariège)	Assemblée générale. Fédération Midi.	M. René Portes, secrétaire général, 16, place J.-Jaures, Beziers, Hérault.
7 juin 1976	GANNAT (Allier)	Congrès de la Fédération Musicale du Centre.	M. Reim André, président de la F.M.C., 2, rue Salignat, 03200 Vichy.
13 juin 1976	ST-LAURENT-EN-GRANDVAUX (Jura)	Congrès Fédéral Franche-Comté et Territoire de Belfort.	M. Gilbert Crestin-Maitenaz, président de la Sté Mie « Orchestre champêtre », 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux.
20 juin 1976	SCORBE-CLAIRVAUX (Vienne)	Assemblée générale et Festival départemental	M. Marcel Hélène, 86300 Chauvigny.
26 septembre 1976	CHASSENEUIL (Vienne)	Congrès de la Fédération des Sociétés musicales de l'Ouest	Secrétaire général.
FESTIVALS			
16 mai 1976	TAILLEBOURG (Charente-Marit.)	Festival de Musique.	M. Sauvanet André, Taillebourg, 17350 St-Savien.
16 mai 1976 et juin	NALLIERS (Vendée)	Rassemblement des jeunes musiciens du département	M. Bertrand, directeur du Conservatoire de La Roche-sur-Yon (Vendée).
23 mai 1976	MIRAMBEAU (Charente-Marit.)	Festival de Musique.	M. Jullien Rémy, 17150 Mirambeau.
23 mai 1976	JARNY (Meurthe-et-Moselle)	Festival de Musique - Harmonies Municipale et des Cheminots.	M. H. Bezon, président, maire de Jarny - 54800.
30 mai 1976	SAINT-JEAN-D'ANGELY (17400)	Festival de Musique.	M. Bonnin Léon, 36, rue de Verdun, 17400 Saint-Jean-d'Angely.
30 mai 1976 et juin	L'AIGUILLON-SUR-MER (Vendée)	Festival départemental	M. Bertrand, Directeur du Conservatoire (La Roche-sur-Yon (Vendée)).
30 mai 1976	PERIGNE (Deux-Sèvres)	Festival	M. Palraut André, président, 79170 Périgné.
30 mai 1976	GENLIS (Côte d'Or)	Fête Fédérale des Sociétés Musicales de la Côte d'Or.	Société « La Genlisienne » à Genlis (21110).
13 juin 1976	BELVES (Dordogne)	Festival de musique et de majorettes de l'Union des Sociétés Musicales de la Dordogne organisé par la Société Musicale « Accordion-Club de Belves.	M. André Cheyrou, 24170 Jolimont-à-Belves.
6 juin 1976	SAINT-CIERS-DU-TAILLON (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. Vias Claude, St-Ciers-du-Tailillon, 17240 Saint-Genis-de-Saintonge.
6 juin 1976	AUBETERRE-sur-DRONNE (Charente)	Harmonie, Fanfares de Marche, batteries, majorettes.	M. Robert LACOSTE, Quartier Plaisance, Aubeterre 16390-St-Severin.
13 juin 1976	ST-AMANT DE BOIXE (charente)	Festival de Majorettes	Mme Linkenheld, 7, Allée Castaigne, 1600-Angoulême.
19 et 20 juin 1976	CREUTZWALD (Moselle)	Festival du 50ème Anniversaire - Chorale « La Houve ».	M. Alfred Roth, président, 30, rue des Amandiers, à Creutzwald.
20 juin 1976	COURSAN (Aude)	Centenaire Harmonie Républicaine. Festival de Musique.	M. SARZI, 3, rue des Fossés, Narbonne (Aude)
4 juillet 1976	LESTERPS (Charente)	Harmonies, Fanfares de marche, Batteries simples, batteries fanfares, majorettes.	M. Barbier Jean, 71, Route de Polliers, 16500-Couffons.
4 juillet 1976	SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (Charente-Maritime)	Festival de Musique.	M. SUIRE Aléide St-Fort-Sur-Gironde. 17240-St-Genis-de-Saintonge.
15 août 1976	ILE-DE-RE (Charente-Maritime)	Réservé aux Sociétés insulaires.	

Pour les Sociétés de Musique voyageant avec leur autocar

S. C. T. T. V. TRANSATOUR

L'Agence officielle de la Confédération Musicale de France propose un séjour à PARIS de deux jours avec visite de Paris et de Versailles, avec guide, tour sur la Seine en bateaux-mouches, hôtel et repas. Possibilité d'organiser une soirée au théâtre sur demande. Au prix de 127 F par personne (groupe de 40 personnes minimum).

Pour tous renseignements : S.C.T.T.V. TRANSATOUR, 34, rue de Lisbonne, 75008 PARIS — Lic. 183 — Tél. 522.83.37

Consortium Musical - Editions Combre

24, boulevard Poissonnière - 75009 PARIS (ex-Philippo)
Tél. 824-89-24 - 246-52-22 — C.C.P. Paris 286.25

NOUVELLES PUBLICATIONS

André AMELLER :	MON PREMIER CONCERT (Pièces pour Alto à cordes et Piano)
André AMELLER :	TROIS NOVELETTES (Contrebasse à cordes et Piano)
André AMELLER :	ZORO (pièce pour Violon et Piano)
René CAPDEVILLE :	TROIS MEDITATIONS POUR ORGUE
André CAURETTE :	LE HOUTBOISTE (méthode progressive)
A. CAURETTE - H. CLASSENS :	LE HOUTBOIS CLASSIQUE (volume A)
G. COULPIED - SEVESTRE	FABLES d'après Jean de La Fontaine mises en musique par G. COULPIED-SEVESTRE (Recueil de 7 pièces pour Piano)
Jean-Marie DEPENSENAIRE :	TRIO SURPRISE (Saxophone alto mib, Trompette et Clarinette)
André-Jean DERVAUX :	CLARINETT' RYTHME (Clarinete si b et Piano)
André-Jean DERVAUX :	PREMIER CONCOURS (Coralie - Gentiment) pour Clarinette et Piano
Lucette DESCAGES :	LE PIANO CLASSIQUE (volume 4)
Michel FICHE :	CONCORDE 001 (Trompette Sib ou Cornet et Piano)
Gérard MEUNIER :	QUATRE MIRLIFLUTES (4 pièces pour Flûte traversière et Piano)
René MIGNION :	PETIT CONCOURS (Clarinete Sib et Piano)
Richard PHILLIPS :	ENTRE JEUNES AMIS (10 pièces progressives pour violoniste et pianiste débutants)
André RIBAUT :	EDELWEISS (Pièce pour Piano)
Jacques ROBERT :	LENTO ET VIVACE (Trompette et Piano)
G. VIGUIÉ - BOYER :	ALLONS à LONDON (6 pièces faciles pour Piano)
Jean SICHLER :	LES PETITES DANSEUSES CAMBODGIENNES (Piano)

Les Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée 71009 MACON CEDEX
fournissent tous les morceaux imposés dans
les examens de la C.M.F.

EXAMENS FEDERAUX

ADDITIF - CORRECTIF

à la liste parue dans le journal de novembre 1975 :

MANDOLES

Préparatoire 1ère année, Préparatoire 2ème année et Élémentaire 1ère année : mêmes morceaux que pour les mandolines (voir journal de novembre).

TITRES OMIS DANS LE PRECEDENT N°

Elémentaire 2ème année : MENUET, de MOZART (arrang. MONTI - Editions MEDIATOR).

Moyen 1ère année : IDYLLE D'UN SOIR, de A. BROD (Edition de F.M.S.A.L.).

Moyen 2ème année : BARCAROLLE, de MARTEAU (Editions DES-LAURIERS).

Supérieur : VESUVIANA, de Mario Macchiocchi (Editions ADOFE).

ACCORDEONS

Préparatoire 1ère année : Lire «PETITE ESCALE», aux Editions Parisiana.

Préparatoire 2ème année : 3ème SONATINE, de Léo LAURENT, aux Editions P. BEUSCHER.

CORNET A PISTONS
Elémentaire 1ère année : ARIA et SCHERZANDO, de P. Fiévet, aux Editions Billaudot.

QUELQUES ADRESSES EGALEMENT OMISES :

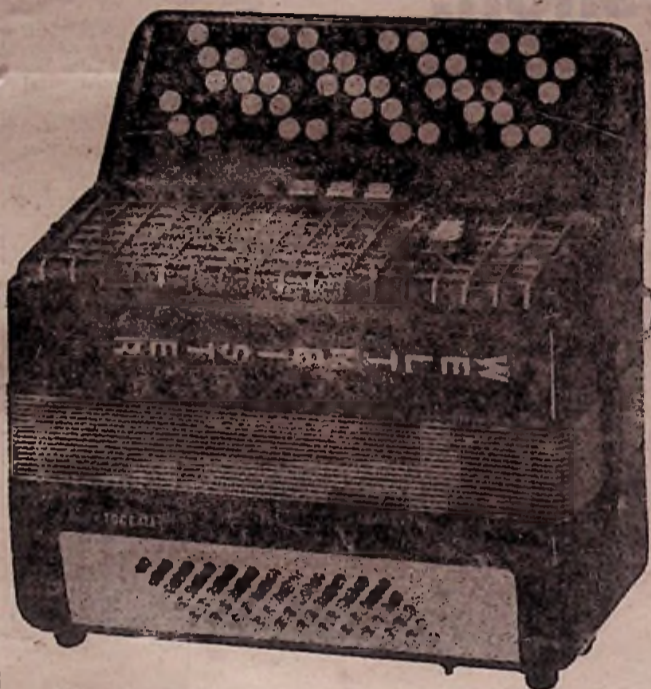
DESLAURIERS : 25, rue Michel-Le-Comte, 75004 PARIS.

F.M.S.A.L. : aux bons soins de M. RITTER, 11, rue des Jardiniers, 67000 STRASBOURG.

PARISIANA-MPSIQUE : 15, Rue des Blancs-Manteaux, 75004 PARIS.

LE SEUL INSTRUMENT DE MUSIQUE

**AUTONOME - TRANSPORTABLE
LÉGER - ÉCONOMIQUE
LE "TOCCATA"**



PRIX : 2 500 F

Pour la première fois un accordéon intégral comprenant au clavier main gauche, le système traditionnel plus 3 octaves de Basses chromatiques.

TOUS RENSEIGNEMENTS

PAUL BEUSCHER

25-35, Bd. Beaumarchais 75004 PARIS Tél. 278.09.03

72^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de la C.M.F.

aura lieu à Paris les 11, 12, 13, 14 mars 1976

MUSICIENS GOURMETS... UNE BONNE ADRESSE

BOURGOGNES

PIERRE GRUBER

NEGOCIANT-ELEVEUR EN VINS FINS
NUITS-SAINT-GEORGES (Côte-d'Or)

BOITE POSTALE N° 56

vous propose pour vos réunions familiales et banquets de Sainte-Cécile ses VINS FINS renommés et SPECIALITES BOURGUIGNONNES
Tarif sur demande à B.P. N° 56 NUITS-SAINT-GEORGES
REMISE 15 % - Réf. à rappeler : C.M.F. 975-C4

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 3 F la ligne des 32 lettres signées ou intervalles + T.V.A. (20 %)

(Nous ne transmettrons que les lettres avec enveloppe timbrée)

OFFRE D'EMPLOIS

■ Le VAL-D'AJOL (88) 5.600 habit. recherche Chef de Musique retraité ou ancien Chef de pupitre pour diriger Musique de 35 éléments env. Ecr. à M. GALLI. Mairie - 88340 - LE VAL-D'AJOL.

■ Ville d'AMBOISE (Indre-et-Loire) recherche Directeur Ecole de Musique et Harmonie. Logement assuré. Adr. Références et prétentions à M. GAUDET, 8, rue de Nancy - 75010 - PARIS, Tél. : 807.77.85.

■ Fanfare de CHATILLON-SUR-INDRE, 3.600 hab. recherche Chef, de préférence retraité. Pour tous renseignements, s'adresser à M. CHARLOT H., rue du Mûrier. 36700 - CHATILLON-SUR-INDRE.

■ Ville de LUCE (28110) Banlieue de Chartres, cherche Clarinetiste, 1er Prix de Conservatoire de province, pour assurer cours à l'Ecole de Musique et clarinette solo à l'Orchestre d'Harmonie. Possibilité de logement et d'emploi complémentaire. Ecr. au Directeur de l'Ecole de Musique : Mairie de LUCE - (Eure-et-Loir).

CONCOURS

■ Un concours sur titres est organisé par la ville d'ALLEVARD-LES-BAINS (Isère) pour le recrutement d'un Directeur de l'Ecole Municipale de Musique et de l'Harmonie. Société en 1ère division. Enseignement du Solfège, de la clarinette et du saxophone à assurer. Statut communal. Chaque postulant devra adresser à M. le Maire d'ALLEVARD (38580), avant le 20 décembre 1975, un dossier comprenant : une demande manuscrite de participation au concours. Un curriculum vitae détaillé. Des copies certifiées conformes, des diplômes et références.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ 1er Prix de Conservatoire de Paris enseignant Conserv. Ecoles primaires et secondaires, direction Harmonie et orch. Symphon. cherche place Directeur ou sous-directeur Ecole de Musique. Ecr. journal sous No 270.

■ Professeur guitare cherche enseignement sérieux Conservatoire ou Ecole de Musique. Ecr. journ. sous No 271.

Concours de musique internationaux

Bruxelles, le 4 août 1975
M. J. SEMLER-COLERY
Président de la Confédération Musicale de France
121, rue de la Fayette
75010 PARIS
F. - FRANCE

Monsieur le Président,
OBJET : Participation des Sociétés instrumentales et Chorales Belges aux Concours et Festivals organisés en France.
Dans le but de nous autoriser à l'avenir, la participation aux concours, festivals ou tournois organisés en France, qu'aux seules sociétés instrumentales et chorales belges régulièrement affiliées à notre Confédération, nous vous saurions gré de bien vouloir exiger dorénavant de chaque société belge posant sa candidature pour participer à pareille manifestation, une attestation délivrée par notre Confédération confirmant qu'elle y est régulièrement affiliée.

Il nous serait très agréable si vous pouviez inviter vos Fédérations départementales à agir de la sorte à l'avenir.
Nous vous remercions d'avance de votre bonne compréhension et de votre précieuse collaboration et dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer très bientôt, nous vous prions de bien vouloir agréer, mon cher Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Au nom de la C.M.F.
L'Administrateur-Directeur Général
H. PUTTEMANS

Je recommande aux organisateurs de manifestations musicales de tenir compte de cet avis de nos amis Belges.

Le Président de la C.M.F.
J. SEMLER-COLERY

OCCASIONS

■ Recherche tous instruments de musique. M. René TUVÉRI, 3, rue Eugène-Jumin, 75019 PARIS. Tél. 206.09.61.

■ Recherche HELICON d'occasion M. Jean DECLINCHAMP, 9, impasse du Théâtre Romain Arnières Iton - 27000 - Tél. : 34.11.00.

■ Vends saxophone ténor SELMER-MARK VI - gravé, avec la fa dièse et système de trilles supplémentaires. Tampons refaits à neuf, 1.800 F. Ecr. M. Patrick BRUNO, 1, impasse des Collinets, 89000 - AUXERRE.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrite F.P. LOUP, Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes). Timbre réponse.

■ Pour harmonies et fanfares : 1) « ROYAN - LA ROCHELLE », pas redoublé avec tambours et clairons, morceau d'ensemble au concours de musique de Meslay-du-Maine le 6 mai 1973 ; 2) « Salut du 117ème R.I. ». Marche avec tambours et clairons, morceau d'ensemble au Congrès de la Fédération Musicale des Ardennes le 23 juin 1974 ; 3) « POURQUOI PAS », Allegro de concert, très brillant. Chaque morceau (orchestre complet avec conducteur). Harmonies : 20 F. Fanfares : 17 F. Parties séparées. 1 F envoi franco. Remise 10 % aux Sociétés. M. A. BONTEMPS, Auteur-compositeur, 10, rue Pasteur, 53600 EVRON.

DIVERS

■ REALISATION DE DISQUES, BANDES CASSETTES à partir de vos propres enregistrements ou de nos prises de son sur place : par spécialistes de studio vient à vous). M. MOREAUNERY, 92, rue de la Pompe - 75116 PARIS. Tel 553.47.15.

FÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Les articles de cette rubrique sont insérés sous la responsabilité du président de chaque Fédération.

Les textes doivent nous parvenir avant le 5 du mois qui précède l'insertion.

ARDENNES

Octobre à la Fédération Musicale

Ce premier mois de la saison intensif n'a pas été marqué par des événements sensationnels, dominé néanmoins par la réunion de prise de contact du Président Pihet (élu en juin dernier) avec les délégués de toutes les sociétés invitées à venir à Charleville-Mézières le dimanche 26.

Vingt-sept sociétés (sur les 44 fédérées) étaient représentées à cette amicale réunion. Dans son allocution de bienvenue, le Président devait remercier les représentants des sociétés, rendre hommage à son prédécesseur, Monsieur Dauchy, et inviter tous les participants à donner leur point de vue sur les activités de la FMA. Un dialogue courtois s'est engagé entre les membres du bureau et l'auditoire. Les examens fédéraux, constituant le « Point noir », furent abordés avec franchise et les observations, les critiques et les propositions furent revues en réunion du bureau le mercredi 12 novembre. Le principe d'un concours instrumental, sans épreuve de solfège, a été retenu à partir du niveau de division moyenne. Les modalités en seront définies très prochainement. Le Président devait insister sur la nécessité que chaque société envoie des examinateurs, la constitution des jurys devenant de plus en plus difficile. Diverses questions furent posées, en particuliers sur les subventions départementales, sur les assurances de la C.M.F., etc... La séance est levée après que le Président ait fait part des intentions de l'Harmonie de Neufmanil d'organiser le congrès départemental en 1976.

Les inscriptions se sont achevées dans toutes les écoles de musique, dominées à cet égard par le Conservatoire Municipal de Charleville-Mézières qui totalise 420 élèves, 25 professeurs et 9 centres dispersés dans toute l'agglomération de quelques 65.000 âmes. A peu près partout le nombre de nouveaux élèves est en régression, suivant en cela la natalité. On compte néanmoins 50 élèves aux « Deux Vireux » (dont 20 nouveaux), une trentaine à Signy-L'Abbaye, une trentaine à Revin, 20 à Margut (en trois années), 50 en solfège en 5 années à Carignan, 80 à Nouzonville en 4 années, 25 à Rimoigne avec un professeur de 71 ans (dont 55 de services musicaux).

Sous l'angle des prestations en public, signalons celle de la Mounzonnaise à la fête de quartier de « La Fourberie » et en Belgique, avec la société de Muno, à chef commun aux deux, celui de l'H.M. de Fromelennes à la fête patronale. Le dernier de l'année de l'H.M. de Montherme à l'occasion de vieillards de Hauts-Bittes, et le concert de la fête patronale de Nouzonville (300 auditeurs) avec distributions des prix aux meilleurs élèves. L'ouverture de « Mireille », « Chant sans paroles », « Blanche Neige et les sept nains », « Moonlight-Serenade » de G. Miller, « Sensation » de J. Devogel et « A stranger in New-York » constituaient l'ossature de programme de l'UMN, encadré par des défilés de qualité (Le Cald, Salut au 117ème R.I., Sambre et Meuse et « La victoire ou la mort ». Les Enfants d'Yvois de Carignan ont encadré un goûter récréatif pour vieillards avec « Frou-frou », « Farandoles de Paris », etc... Et, déjà, dans tout le département, l'on commence à parler... des fêtes de Sainte-Cécile.

AUBE ET HAUTE-MARNE

Journée pédagogique à Joinville

Vouloir maintenir un « niveau » aux sociétés — Faire « sortir » les musiciens de leur ambiance locale — « Ouvrir » des horizons aux membres actifs de nos formations. C'est tout cela que notre regretté président et ami Emile Logé voulait réaliser en créant il y a dix ans les Journées pédagogiques. — Notre Fédération reste sur le plan national une des rares qui non seulement ont innové, mais maintiennent cette activité qui sur le plan « pratique » constitue une journée enrichissante. Dix-huit sociétés et écoles de musique avaient envoyé quelques cent cinquante musiciens ce dimanche 26 octobre à Joinville Haute-Marne.

Grâce aux professeurs du conservatoire de Troyes à M. Failliot et à M. Bernard Millot, chef de musique de l'Harmonie de Joinville et de MM. Franco et Julliy, le programme prévu s'est déroulé en de bonnes conditions dans les différentes salles de l'important établissement que constitue le CES Joseph Cressot.

Il est certain qu'en musique, il n'est pas facile de faire quelque chose, combien de sociétés restent elles encore en « marge » tout simplement parce que les conceptions de leurs dirigeants ne évoluent pas ; et puis la question financière n'a jamais été facile, nos sociétés ont de petits budgets, tout cela compte, hélas, pour la réussite de telle journée.

Il y a peut-être des modifications à apporter pour les détails (il y en aura toujours...) par exemple pour ce qui est des membranes des batteries, une occupation qui leur serait propre pour l'après-midi ? En ce qui concerne le niveau à analyser, que ce ne soit plus les participants qui l'apportent (la moitié au moins ne le possèdent pas) — Et prévoir beaucoup plus de partitions à donner aux musiciens pour le morceau final à jouer, car même « débutants » il n'y a pas à laisser une vingtaine de jeunes en spectateurs.

Signalons deux moments particulièrement agréables : le vin d'honneur offert par la municipalité et auquel assistait M. le maire de Joinville et Madame la Directrice du CES Joseph Cressot et l'exécution pour terminer cette journée d'un morceau dirigé par M. Failliot qui rassemblait quelques 150 exécutants — 6 combien attentifs — que les chefs de musique présents voudraient avoir à leur répétition hebdomadaire et à leurs sorties dans leur propre société... c'est sur cette note de « rêve » que nous nous sommes quittés.

D. BORNOT

Au cours de la réunion à Troyes le dimanche 28 septembre, le comité de la Fédération Musicale Aube - Haute-Marne, sur proposition de son président, a nommé membres d'honneur de la Fédération Mesdames Emile Logé et Roger Charlé. Elles seront invitées au congrès 1976 à Nogent-en-Bassigny-Haute-Marne. Le dimanche 28 mars au cours duquel, M. Failliot leur remettra officiellement cette distinction rarissime. Toutes nos félicitations.

Weltklang.
Des instruments à vent dont le prix ne fait pas de bruit.

Distribué en France par Couesnon.



Weltklang. Les instruments de qualité les moins chers d'Europe.

Couesnon-Distribution 31 rue des Cailloux Clichy Tél. 739.68.10
 Exportateur : DEMUSA BERLIN R.D.A.

CHARENTE

Assemblée générale du 19 octobre 1975

Trente deux sociétés étaient présentes ou représentées. Le rapport d'activité et moral — qu'on lira ci-après — présenté par le secrétaire général est approuvé à l'unanimité ainsi que le compte rendu financier présenté par le trésorier

EXAMENS FEDERAUX : Ils auront lieu les 16 et 23 mai 1976 à l'école de musique d'Angoulême. La date de clôture des inscriptions est invariablement fixée au 12 avril 1976.

CONCOURS ET FESTIVALS : La fanfare d'Aubeterre, Le Réveil Castel-Novien et la Société Musicale de Confolens organisent des manifestations musicales prévues aux dates respectives suivantes : les 6 juin, 20 juin et 4 juillet. Pour l'instant, seul Confolens organise un festival qui aura lieu à Les-terps. Il faut attendre de plus amples informations en ce qui concerne Chateaufort et Aubeterre.

ASSEMBLEE ORDINAIRE : Elle aura lieu à Larocheffoucaud le 7 mars 1976.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Monsieur Merle, Président des « Echos du Pharon » ayant remis sa démission de membre du C.A. a été nommé membre d'honneur de la Fédération et remplacé par Monsieur Felilly, Président de la Société Musicale de Confolens. Le deuxième tiers sortant ayant été réélu, le Conseil d'Administration se compose ainsi : Président : M. Armand Babin ; Vice-Président : MM. Painburand Guy et Pouzol Emile ; Secrétaire Général : M. Mazzeau Henri ; Trésorier : Mme Mazzeau ; Membres : MM. Coupaud Yves, Felilly Joseph, Gachet Jean, Grétillet Jean, Delage Henry, Matard Jean, Michaud Robert, Conseillers Techniques : MM. Basile Raymond, Cotteux Roger, Gallas Gaston, Lasalmonie Marcel.

RAPPORT MORAL, présenté par M. Henri Mazzeau, secrétaire général de la Fédération.

Rapport moral

M. le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Chaque saison, qu'elle soit commerciale, artistique, sportive ou autre, voit arriver sa clôture à l'heure H qui est l'heure de vérité : le passé est passé et on se trouve à nouveau devant le trou béant de l'avenir. Comment faut-il préparer cet avenir ? Du mieux que nous pouvons, mais en profitant des expériences antérieures. Et ces expériences doivent être disséquées, analysées et commentées : c'est là le rôle d'un secrétaire et puisque j'assume cette fonction, je ne veux pas manquer à ma mission. Je vais donc vous présenter ce qu'il est convenu d'appeler le « rapport d'activité et moral » de notre Fédération pour l'année écoulée.

D'abord, son activité ! Non point mais plus particulièrement celle de ses membres adhérents, autrement dit, des dirigeants et exécutants de chacune de nos sociétés, car, et il faut le dire, c'est leur dynamisme, leur abnégation, leur dévouement qui donnent à la Fédération, leur raison d'être.

Qu'avez-vous fait pendant cette année ? Un énorme travail ! Vous avez, durant ces longs mois d'hiver, préparé ce petit « raz-de-marée » qui a fait déferler 250 candidats aux examens fédéraux, chiffre que nous n'avions jamais atteint. Et, je vous le dis franchement, je n'avais qu'une peur : celle de voir cette quantité estomper la qualité ; il n'en a rien été, et ces examens furent un succès : la moyenne générale de 29/40 prouve que l'enseignement dispensé est d'un bon niveau.

Cependant, il est des sociétés qui ont ouvert une école de musique et nous souhaitons qu'elles envoient, cette année, leurs élèves affronter ces examens qui ont été fixés aux 16 et 23 mai 1976. Ainsi, entrera dans les faits l'article 4 de nos statuts qui précise que notre association a pour but de « mettre au point et réaliser tous projets propres à faire naître, répandre et favoriser l'éducation musicale populaire » ; et peut-être dans cette pléthore d'élèves, s'en trouvera-t-il qui feront grossir les rangs de nos sociétés ; peut-être, le moment venu, s'en trouvera-t-il qui, à leur tour, prendront la baguette pour poursuivre l'œuvre de leurs aînés.

Car ces aînés aussi ont maintenu le flambeau que leur aïeul légué leurs aînés, et c'est pourquoi nous voyons des sociétés fêter allégrement leur 100, 150ème, 160ème année d'existence comme, par exemple, l'Union Musicale de Larocheffoucaud qui, le 11 mai dernier, a soufflé les 165 bougies de son gâteau d'anniversaire. C'est cette pérennité qu'il faut assurer et cela, non seulement vous l'avez compris depuis toujours, mais vous avez tout mis en œuvre pour que la réalité dépasse la fiction selon le vocabulaire employé de nos jours.

Et cette réalité existe ! Les fruits commencent à mûrir. On les voit mûrir, on sent leur saveur, mais il faut d'abord cueillir, mais cela ne saurait tarder ! Evidemment, vous ne les cueillerez pas tous, mais eux garderont cette petite graine que vous aurez su mettre dans leur cœur.

AUVERGNE

AURILLAC

Nécrologie
Joseph VIALLE-SOUBRANNE

Joseph VIALLE-SOUBRANNE AURILLAC
 C'est un pionnier de la musique dans la région Auvergne qui disparaît avec Joseph Vialle-Soubranne.

L'homme était attachant, d'une exemplaire discrétion qui s'alliait à une efficacité qui semblait insurpassable.

Le musicien s'est dévoué 50 ans au service de l'art qu'il avait commencé de pratiquer très jeune, entrant dans les rangs de la Philharmonie d'Aurillac dès 1920, à 16 ans.

Il avait vu le jour dans le chef-lieu du Cantal, le 24 juillet 1904. Professionnellement, il s'était dirigé d'abord vers la carrière d'enseignant, mais ayant été reçu à

l'école normale, il opta finalement pour l'administration des Ponts et Chaussées dans laquelle il travailla par son application au travail et sa compétence, divers échelons. Il prit sa retraite en 1968, comme chef de section principal des T.P.E.

Alors que le temps s'écoulait, et après le service militaire qu'il effectua dans le génie, à Toul, les récompenses — hautement méritées — étaient décernées à Joseph Vialle-Soubranne : diplômé dès 15 ans de la Fédération musicale du Centre, médaille gouvernementale des Affaires culturelles dès 30 ans, médaille des 35 ans, agrafe d'argent des 40 ans de la Confédération musicale de France. Il recevra aussi les palmes académiques en 1961, la médaille d'or des 50 ans de la C.M.F. et, en 1973, la médaille des vétérans.

En 1951, lorsque M. Hygoueneau donna sa nouvelle physionomie à l'école municipale de musique, Joseph Vialle-Soubranne, soliste à l'harmonie municipale, devint professeur de flûte.

Lorsque l'union de l'Harmonie est créée, la fonction de secrétaire revient tout naturellement à l'homme ordonné qu'est Joseph Vialle-Soubranne. Il tiendra également le fichier des membres de la société et sera le collaborateur le plus précieux de M. Vidal dans la gestion administrative de l'école de musique.

Tous ceux qui ont connu Joseph Vialle-Soubranne ne peuvent aujourd'hui qu'exprimer leur peine, leurs regrets, pendant un conseil, un ami, un camarade, à La Montagne présente à Mme Vialle-Soubranne, et à toute sa famille, ses condoléances particulièrement émues.

CENTRE

VICHY
Commemoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918
Concert par l'Harmonie municipale de Vichy
 (direction : André Relin)
Dimanche 11 Novembre 1975, à 17 heures, salle municipale des Fêtes de Vichy

- 1) Défilé National, G. Balay, avec la participation de la batterie-fanfare sous la direction du Tambour-Major André Lafave. —
- 2) National Emblem, E. C. Bagley, célèbre marche américaine. —
- 3) Marche héroïque, C. St-Saëns. —
- 4) L'Attaque du moulin, A. Brancu, suite d'orchestre : 1ère partie : prélude et Lied ; 2ème partie : La guerre, La forêt. —
- 5) Trombone solo : Marc Salmon. —
- Les airs du poilu de 14-18, Fr. Salabert, (Fantaisie sélection sur des refrains célèbres). (Transcription pour harmonie par G. Corroyez). —
- 6) Défilé Fédéral (Marche pour harmonie et batterie-fanfare, 1ère audition), André Relin et G. Besson. —
- 7) La Marcellaise.

Prochains concerts de l'harmonie municipale :
 — Dimanche 21 décembre à 15 h à l'église Saint-Louis (Audition de Sainte-Cécile).
 — Dimanche 25 janvier à 17 h, au Centre Culturel Valéry Larbaud.
 — Dimanche 29 février à 17 h, au Centre Culturel de Valéry Larbaud.

CHAMPAGNE ET MEUSE

MAILLY-CHAMPAGNE (Marne)

Nécrologie

Le 8 avril 1975, Monsieur Ernest Rémy, Président d'honneur de « La Renaissance » nous quittait après une longue maladie.

Lors de la fondation de la société en 1956, Monsieur Rémy était maire de Mailly et avait été nommé Président d'honneur de « La Renaissance ».

Parmi la nombreuse assistance qui accompagnait Monsieur Rémy à sa dernière demeure, on pouvait remarquer une délégation et le drapeau de « La Renaissance ».

A Madame Rémy ainsi qu'à sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.

A la suite du décès ou de la démission de plusieurs de ses membres, « La Renaissance » a, au cours de son assemblée générale du 30 janvier 1975, renouvelé son comité d'administration de la façon suivante :
 Président : Lallemand Gaston ;
 Vice-Président : Guillet Maurice ;
 Trésorier : Saget Gabriel ;
 Secrétaire : Mme Mounier Rolande ;
 Membres : Bonnevie Claude, Devarenne Gilbert, Orban Fernand, Foupard Gilbert, Thirion Jacques, Tupenot Pierre ;
 Directeur : Lallemand André ;
 sous-directeurs : Gourdain Roger, Meunier Bernard.

RÉPARATIONS

REMISE A NEUF

DE TOUS INSTRUMENTS

CUIVRE BOIS

Nickelage - Argenture - Vernis

FABRICATION - OCCASIONS

ARTISAN SPECIALISE

R. MAZERAU

39, rue N.-D.-de-Lorette

— PARIS —

Fournisseur de la Garde Républicaine

VANDOREN

MANUFACTURE

d'Anches et Becspour instruments
de musique56, rue Lepic, PARIS-18^e
Anches et becs pour artistes

Tél. : 255.90.02 - 255.90.20

AVIS

Le prix de l'abonnement au journal est de 15 F.
Pour tout changement d'adresse, ne pas oublier de donner aussi l'ancienne.
Les abonnements commencent les 1er janvier et se terminent le 31 décembre.

SUD-OUEST

Union des B.B.F. de la Fédération du Sud-Ouest
Compte rendu de la réunion du 28 septembre 1975

Étaient présents : M. Ciran, président de la Fédération du Sud-

Ouest : M. Lefay, président de l'Union des B.B.F. ; M. Chenu, vice-président ; M. Pigoux, vice-président ; M. Marbouly, trésorier ; M. Lacaze, secrétaire adjoint ; M. Elle, président de la commission Technique ; M. Rapin Michel, Archiviste.

La séance est ouverte à 9 h 15. Le président souhaite la bienvenue de la Renaissance d'Espilet qui adhère à notre Union. Il est ensuite distribué aux Sociétés présente :

— la liste des morceaux imposés pour l'année 1976 (concours) ;
— le règlement des examens Fédéraux pour 1976 ;
— le règlement du concours d'Excellence à Paris pour 1976.

Le président donne lecture article par article d'un nouveau règlement des concours. Diverses objections sont formulées qui seront transmises au Président Fédéral.

Ces discussions ont permis de larges échanges de vues sur les différents aspects musicaux (classement des sociétés instruments

tolérés) et notations des différentes épreuves.

Quelques sociétés ont donné les dates de leur festival :

— 23 mai 1976 En Avant Grandignan.
— 20 juin 1976 La Tresne.
— 27 juillet 1976 Concours au lieu de Lalande de Pomerol d'Ors
— 4 juillet 1976 Les Amis de Pomerol.

Il est rappelé que le 18 janvier 1976 le congrès de l'Union aura lieu à Lalande de Pomerol d'Ors et déjà votre Président vous demande d'assister nombreux au Congrès.

ÉCOLE DE TAMBOURS :

Devant les résultats satisfaisants de l'école de tambours il est décidé de continuer son fonctionnement sous la direction de M. Elle et de M. Pigoux.

— 26 octobre 75 au Tourne.
— 23 novembre 75 à Pomerol.
Les batteries ont intérêt à envoyer leurs éléments à cette école pour former de plus en plus de bons tambours.

— la formation d'une école de clarons. Après discussion il est décidé que cette question sera mise à l'étude.

Le Président souhaite une demande qui lui a été formulée : Votre Président saisit l'Assemblée d'une demande de Mme Zawialoff qui serait désireuse d'offrir une coupe pour le concours en souvenir de son mari M. Pierre Zawialoff décédé. L'Assemblée ne présentant aucune objection votre Président transmettra à Mme Zawialoff avis favorable à ce désir.

Le bureau de l'Union adresse toutes ses félicitations au tambour B. Minjoulet de la Caudéranaise pour son diplôme d'aide moniteur tambour obtenu lors du dernier examen à Paris.

Il est rappelé à toutes les sociétés de se mettre en règle au point de vue assurance. Les Présidents des Sociétés sont responsables en cas d'accidents. Pour toutes correspondances avec la batterie la Caudéranaise écrire au siège : 351, Avenue de Latire de Tassigny 33200-BX-CAUDERAN.

NOTRE SERVICE DE COMMISSION

Nous vous rappelons une fois de plus que nous fournissons tous les morceaux de musique instrumentale imposés dans les examens fédéraux.

Par ailleurs, notre service de commission est à votre disposition pour la fourniture de toute musique (enseignement, musique instrumentale, harmonie ou fanfare, etc..) de n'importe quelle édition française au même prix que les éditeurs.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE GRANDES MARQUES

Nous vous indiquons ci-dessous les prix au 1er décembre 1975 de quelques instruments figurant à notre catalogue. (Nos prix s'entendent T.V.A. comprise).

TROMPETTES D'HARMONIE ET TROMBONES A COULISSE ARGENTES

Trompette d'harmonie ut et sib COURTOIS (réf. 114 M)	1.270,00	Trombone à coulisse COURTOIS, 1/2 perce (réf. 131 M)	1.300,00
Trompette d'harmonie ut et sib COURTOIS (réf. 214 D) grosse perce	1.610,00	Trombone à coulisse COURTOIS, modèle américain, grosse perce (réf. 135 G)	1.430,00
Trompette d'harmonie ut et sib SELMER (réf. 357 C)	1.970,00	Trombone à coulisse COUESNON Monopole Conservatoire, grosse perce (réf. 313)	1.880,00
Trompette d'harmonie ut et sib COUESNON Monopole Conservatoire (réf. 125)	1.920,00	Trombone à coulisse SELMER, grosse perce, modèle Boléro (réf. 363)	1.690,00

Disponibles également ces instruments vernis dorés

SAXOPHONES ARGENTES

Saxophone soprano sib DOLNET Artist	2.205,00	Saxophone baryton DOLNET Artist descendant au sib	4.230,00
Saxophone soprano sib COUESNON Monopole Conservatoire (réf. 724)	3.160,00	Saxophone baryton DOLNET Artist descendant au la ..	4.780,00
Saxophone soprano sib SELMER (réf. 87 B)	3.020,00	Saxophone baryton mib COUESNON Monopole Conservatoire descendant au la (réf. 757)	5.800,00
Saxophone alto mib COUESNON Monopole Conservatoire (réf. 734)	2.920,00	Saxophone baryton mib SELMER descendant au sib (réf. 96)	5.350,00
Saxophone alto mib SELMER Mark VII (réf. 90)	3.050,00	Saxophone baryton mib SELMER descendant au la (réf. 96 A)	5.875,00
Saxophone ténor sib SELMER Mark VII (réf. 93)	3.270,00		
Saxophone ténor sib COUESNON, Monopole Conservatoire avec fa dièse aigu (réf. 745)	3.260,00		

Disponibles également ces saxophones vernis dorés

CLARINETTES (modèle Boehm 17 clés, 6 anneaux, mécanisme nickelé).

Clarinetto sib NOBLET Série M	800,00	Clarinetto sib COUESNON, Monopole Conservatoire ..	1.600,00
Clarinetto sib NOBLET Artiste	858,00	Clarinetto sib SELMER (réf. 1, Série 9)	1.650,00
Clarinetto sib LEBLANC, clés argentés (réf. 176)	1.520,00	Clarinetto sib BUFFET-CRAMPON (réf. 1132)	1.600,00

Certaines de ces clarinettes sont également disponibles avec mécanisme argenté.

GRANDES FLUTES (modèle Boehm en métal argenté à plateaux pleins)

Grande flûte NOBLET (réf. 70)	975,00	Grande flûte SELMER (réf. 63 b)	3.400,00
Grande flûte COUESNON « Impérial GRASSI » réf. 1320	1.140,00	Grande flûte YAMAHA, fournie avec étui (réf. YFL 22 S) ..	1.260,00

Certaines de ces flûtes peuvent être également fournies à plateaux creux.

**CHOIX COMPLET DE TOUS LES GROS INSTRUMENTS D'HARMONIE ou FANFARE
DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE****INSTRUMENTS DE BATTERIE-FANFARE CUIVRE**

Clairon d'infanterie réglementaire, depuis	220,00	Tambour modèle Armée 4/4, depuis	532,00
Trompette de cavalerie réglementaire, depuis	275,00	Caisse claire 4/4, 8 tringles, depuis	760,00
Trompe de chasse, depuis	504,00	Grosse caisse à 2 peaux, fût cuivre, à tringles, depuis ..	990,00

Disponibles également ces instruments nickelés.

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

Les instruments de toutes marques se trouvent aux

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71009 MACON - CEDEX

Téléphone relié à Mâcon (85) 38.11.58

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISONS RAPIDES**La Musicale Saint-Martin a fêté****la Sainte-Cécile**

La Sainte-Cécile est une fête chère à tous les musiciens qui ne manquent pas de l'honorer une fois l'an.

La Musicale Saint-Martin — cette importante société qui honore Pessac — n'a pas manqué à la tradition et vient récemment d'y sacrifier.

Le programme de cette journée débutait en l'église Saint-Martin où — sous la baguette de M. Rys — cinquante musiciens devaient participer à la messe de 10 heures en exécutant la « Suite pour sainte Cécile » de Lesieur ; « l'Adagio », d'Albionni, etc. « Prém-bule et cortège », de Barat.

Un moment plus tard, cette société se retrouvait en famille autour du président Frabel pour un vin d'honneur servi dans la salle Roger-Cohé, qui était honoré de la présence de M. Trendel, maire-adjoint de M. Trillat, représentant de la Fédération musicale du Sud-Ouest ; de M. Mussy, ancien président de la Musicale, etc.

Avant de lever la verre de l'amitié, on entendait M. Trendel se féliciter de cette nouvelle fête. Il profitait de cette circonstance pour remettre le diplôme d'honneur et la médaille fédérale à Mme Carenti, veuve de cet ami au cœur généreux qu'était M. René Carenti, qui consacra beaucoup de sa vie à faire aimer la musique.

M. Trillat, au nom du président Ciran, s'associait à ces paroles et remettait, avec un plaisir évident le diplôme d'honneur de la Fédération à M. Rys, chef de musique de la société.

Ce dernier, évidemment ravi, remerciait le délégué fédéral ainsi que ses musiciens pour l'excellente exécution lors de la messe.

Il soulignait l'aide municipale pour sa société avant de faire son historique de cette Musicale, indiquant notamment que plusieurs générations de notables se sont succédé, de père en fils, à la tête de la société, depuis que M. Grangeueuve fonda cette société, en 1861... et lui donna sa maison en 1869.

Il se félicitait de voir désormais ses musiciens s'exprimer « extra muros » comme ils le firent notamment à Guîtres sous la baguette du jeune chef Pouyanne.

Enfin, M. Frabel parlait de M. Raoul Antoune, ce doyen de la Société, avec soixante - seize ans de présence, qui a disparu à 95 ans... Il y a peu de temps.

Une minute de silence était observée tout pour M. Antoune que pour M. Carenti.

Le dernier mot était pour M. Trendel qui exprimait la fierté du conseil d'administration de la ville de posséder une société doyen d'une telle valeur, d'un tel dynamisme.

« Pour autant, ajoutait-il, devant tant de bon travail et de succès obtenus, l'aide des édiles vous est acquise ».

C'était bientôt l'heure du banquet, servi salle Roger-Cohé, à quelque quatre-vingts convives. La meilleure ambiance devait y régner. Et, à l'heure du dessert, le docteur Dalbos — venu avec son épouse — exprimait à son tour sa satisfaction de voir dans la cité un groupement aussi représentatif.

« Je vois pour vous un avenir en pleine expansion et le Conseil municipal fera ce qu'il faudra pour vous faciliter les choses » devait dire, en conclusion le maire de Pessac, qui fut, évidemment, fort applaudi.

**ASSUREZ
LES MEMBRES
DE VOS SOCIÉTÉS
À LA C.M.F.**

Imprim. « La Vigie de Dieppe »

Le gérant : J. SEMLER-COLLERY